MAIRES EN ILE-DE-FRANCE

LE MAGAZINE DE
L'ASSOCIATION DES MAIRES
D'ILE-DE-FRANCE
Numéro 86 - Été 2016 - 9€

Amif

FOCUS SUR
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RENCONTRE 7
Défendre
les moyens d'agir
des élus locaux

REGARD SUR 15
« La valorisation des déchets est essentielle »
Philippe Yvin

LES 20 ANS DU SALON 17
Retour
en images

FP
FAUBOURG PROMOTION

Aménageur, Développeur et Investisseur

Faubourg Promotion accompagne les Collectivités Locales en apportant une vraie valeur ajoutée aux fonciers.

L'emplacement : votre premier atout.

Faubourg Promotion élabore et réalise des solutions immobilières adaptées et sécurisées, dans une logique de valorisation du patrimoine et d'utilisation optimale des bâtiments.

37, avenue Pierre 1er de Serbie
75008 PARIS
01 42 68 86 30
faubourgpromotion@groupeidec.com

PLESSIS-PÂTÉ (91)
9 Hectares de fonciers
36 000 m² de bâtiments d'activités divisibles

WISSOUS (91)
35 hectares de fonciers
150 000 m² de bâtiments logistiques à température dirigée, d'activités, de messagerie et de tertiaires

On n'a jamais été aussi proche pour accompagner votre développement en Ile-de-France.

Partenaire des collectivités locales et des établissements publics d'Ile-de-France, la Caisse d'Epargne vous accompagne dans vos missions de service au public, en réponse aux enjeux de la vie locale.

DÉPARTEMENT
COMMUNE
EPA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION
EPCI
CCAS

CONTACT
Tél : 01 58 06 62 50
collectivites-locales-paris@ceidf.caisse-epargne.fr

Retrouvez toutes vos offres et services sur caisse-epargne.fr

CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE
BANQUIER DU GRAND PARIS

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France - 26/28, rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 PARIS Cedex 13. Capital de 1.476.294.680 Euros - 382 900 942 - RCS Paris. Siège social : 19, rue du Louvre, 75001 Paris. The Paddock Society - Crédit photo : Thinkstock - 05/2016.

FOCUS

© Gerhard Seybert-Fotolia

CAHIER CENTRAL

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN QUESTION

Même s'il ne s'agit pas d'une fonction régalienne des Maires, ces derniers agissent, chacun à sa façon, pour animer le centre-ville, créer des emplois sur le territoire de la commune et renforcer la vie économique locale.

TOUR D'HORIZON

7 RENCONTRE : Défendre les moyens d'agir des élus locaux

8 SE SAISIR DE LA QUESTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AU NIVEAU LOCAL : le Centre Hubertine Auclert vous y aide !

10 CONFÉRENCES : La Métropole du Grand Paris au cœur des débats

11 LE POINT DE VUE DE L'ATELIER INTERNATIONAL DU GRAND PARIS SUR : Les nouveaux quartiers d'affaires dans le Grand Paris

RETOUR SUR LES 20 ANS DU SALON

17 LE SALON EN IMAGES : 20 ans le bel âge

21 ENTRETIEN : Les SEMOP sur le devant de la scène

22 ÇA CHAUFFE AVEC : QARNOT COMPUTING

VIE DE L'AMIF

24 ECLAIRAGE JURIDIQUE AVEC : David Biroste

28 POUR PENSER L'ACCESSIBILITÉ, L'AMIF s'associe au salon Autonomic

30 ÉLU SOLIDAIRE : Ariane Wachtausen

31 MAIRES INNOVANTS : L'AMIF encourage l'innovation

REGARD SUR

15 PHILIPPE YVIN : « La valorisation des déchets est essentielle »

AMIF PARTENAIRES

33 STÉPHANE PERSOL, ELIOR : « Nous sommes des cuisiniers avant tout »

34 L'AMIF PARTENAIRES ACCUEILLE Kaktus Padel

Un acteur incontournable du développement économique de l'Île-de-france

Enedis, à l'heure de la révolution numérique

- Enedis prépare les Réseaux Electriques Intelligents de demain avec le déploiement du compteur communicant LINKY.
- 6,2 millions de compteurs LINKY seront posés en Île-de-France d'ici à 2021.

Enedis prépare le territoire de demain.

- Nouveaux logements, activités tertiaires, Grand Paris Express,... C'est 4000 MW supplémentaires que Enedis construira d'ici à 2030 pour raccorder tous ces projets, soit l'équivalent des besoins actuels en puissance de Paris intra-muros.
- En 2015, Enedis a investi 440 millions d'euros qui ont induit 3000 emplois directs auprès des entreprises partenaires et spécialisées.

Depuis le 31 mai 2016,
ERDF est devenue

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Stéphane Beaudet,
Président de l'AMIF,
Maire de Courcouronnes,
3e Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France

Magazine d'Information de l'Association des Maires d'Ile-de-France
26 rue du Renard - 75004 Paris
Tél. 01 44 59 50 00
Fax 01 44 59 50 09
www.amif.asso.fr
@AMIF_asso
associationmairesidf
Directeur de la publication
Sophie Rigault-Othily
Rédaction
Laurent Schneiter
Conception, Edition, Régie Publicitaire
CMP
56, boulevard de Courcerin
Croissy-Beaubourg
77435 Marne-la-Vallée cedex 2
Tél. 01 64 62 26 00
www.groupecmp.fr
Philippe Birman, Eric Lachgar
Crédits photos
© M. Fournier / © O. Desaleux
Couverture : © bluraz-Fotolia
Imprimeur
ACI - 100 rue Cossonneau
BP84 - 93330 Neuilly-sur-Marne
Tél. 01 43 08 63 63
Dépôt légal N° ISSN 1294-4971

EDITORIAL

Se préparer pour relever les défis de la rentrée

En septembre, de nombreux défis attendent les Maires d'Ile-de-France. Bien sûr, la rentrée est rythmée par des actions annuelles, nous accueillons enfants, parents, enseignants et agents municipaux pour une nouvelle année scolaire, nous organisons les rencontres entre administrés et associations locales… Mais, cette année s'inscrit dans un contexte particulier où les Maires sont plus que jamais sollicités pour répondre aux inquiétudes croissantes de la population. Accompagner la réforme des rythmes scolaires, assurer la sécurité des administrés et maintenir le lien social, sont autant de priorités pour nous. Pour soutenir ces actions, l'AMIF sera plus que jamais un laboratoire d'idées et une lanceuse d'alertes.

Fournir des idées pour réfléchir au rôle politique, social et économique du Maire francilien, c'est être en capacité de faire intervenir des dizaines d'experts (entrepreneurs, universitaires, responsables institutionnels) autour de centaines d'élus locaux. C'est ce que représentent les commissions de l'AMIF. Dans chacune de ces commissions, des référents préparent un programme, conduisent les séances, élaborent des enquêtes, proposent des positions à relayer, constituent un réservoir de bonnes pratiques. Ces réflexions sont ensuite partagées avec l'ensemble des acteurs investis dans l'action publique, afin que les idées défendues puissent circuler et influencer les décideurs. Pour favoriser cet essaimage, j'ai voulu un site-ressource devenu la vitrine de l'AMIF, puisqu'il met en exergue les personnalités représentant l'AMIF comme l'AMIF Partenaires et recense toutes les activités de l'Association (travaux des commissions, agenda, newsletters, retombées presse, communiqués de presse…). Tous les outils de communication actuels sont aussi utilisés pour faire connaître et reconnaître le rôle du Maire. Ainsi que ce soit sur Twitter, Facebook, ou encore YouTube, les messages clés des élus locaux sont portés et les actions menées relayées. De même, les communiqués de presse permettent d'informer des nouveaux partenariats établis, des sujets sur lesquels l'AMIF se mobilise, des revendications qu'elle porte, des résultats de ses études, des retours sur les rencontres qu'elle mène. Depuis 2015, sur différents sujets d'actualité, on dénombre aussi de nombreux passages médias (baisse des dotations, accueil des réfugiés, environnement…), qu'ils soient télévisuels ou radio, des retombées presse écrite ou web. Ce sont autant de tribunes pour rappeler l'importance des communes franciliennes et valoriser nos territoires. Nos campagnes de communication mettent en lumière les difficultés quotidiennes que rencontrent les Maires franciliens, leurs attentes, mais aussi et surtout leur aptitude à innover pour le bien de leur collectivité, c'est notamment l'objet du programme « Maires Novateurs ». Enfin, hors murs, les représentants de l'AMIF siègent au sein de plusieurs commissions et conseils de consultation aussi bien au niveau régional que départemental, les Vice-présidents de l'AMIF véhiculent les revendications des Maires franciliens lors de comités, de groupes de travail, de colloques, de débats, de tous évènements permettant d'assurer la défense des actions municipales.

Ainsi, au-delà des clivages partisans, nos activités se rendent visibles pour être audibles par le plus grand nombre. Face aux résultats obtenus et à ceux à obtenir, je ne doute pas de vous retrouver nombreux aux différents rendez-vous qui vous seront proposés dans notre programmation 2016-2017. Collectivement, nous y définirons le Maire de demain.

FONPEL
Le fonds de pension des élus locaux

La retraite supplémentaire des élus locaux

disponible dès 55 ans !

- **Doublez** votre épargne
- **Cotisez** à votre convenance
- **Assurez** l'avenir de vos proches
- **Bénéficiez** d'une fiscalité avantageuse

02 48 48 21 40 fonpel.com

AMF CNP assurances sofaxis GROUPE Caisse des Dépôts

LE LEADER FRANÇAIS
DES RÉSIDENCES
URBAINES
AVEC SERVICES

+ de **27 ans** d'expertise

+ de **24 000** logements gérés

La confiance de près de **20 000** investisseurs privés

+ de **200** résidences en exploitation dans toute la France

Présent sur tous les marchés locatifs :

Les Estudines — Résidences services étudiants

Résidences Affaires Appart'hotel — Résidences Affaires Apparthotels 2*

Residhome Appart'hotel — Résidences Affaires Apparthotels 3 et 4*

RELAIS SPA — Résidences Affaires Apparthotels 4 et 5*, avec espaces bien-être et détente

LES GIRANDIÈRES — Résidences services seniors

Victoria PALAZZO — Résidences services seniors de haut standing

GROUPE RÉSIDE ÉTUDES
PROMOTEUR ET GESTIONNAIRE - EXPLOITANT

groupe paris – Mai 2016 – Document non contractuel. Illustrations selon l'inspiration de l'artiste. Groupe Réside Études – RCS PARIS B350902102 – Capital social 20 000 000 €

Renseignements immédiats : 01 53 23 44 44 - www.reside-etudes-invest.com

Rencontre
DÉFENDRE LES MOYENS D'AGIR DES ÉLUS LOCAUX

STÉPHANE BEAUDET, PRÉSIDENT DE L'AMIF, ET JACQUES JP MARTIN, 1ER VICE-PRÉSIDENT, ont rencontré Hélène Geoffroy, la Secrétaire d'État à la politique de la Ville auprès de Patrick Kanner, Ministre de la Ville, mais aussi Jean-Michel Baylet, Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, et Gilles Carrez, Député du Val-de-Marne et Président de la commission des Finances à la tête du groupe dédié à la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Droits Hervé HAMON

Hélène Geoffroy, Secrétaire d'État à la politique de la Ville

Jean-Michel Baylet, Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales

Gilles Carrez, Député du Val-de-Marne

HÉLÈNE GEOFFROY INTERPELLÉE SUR SON PROJET DE LOI *« ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ »*

Face au projet de loi qui doit répondre selon le Premier Ministre à *« l'apartheid territorial, social et ethnique »*, les représentants de l'AMIF ont fait part à la Secrétaire d'État de leurs réserves sur différentes mesures prévues qui limiteraient le rôle d'aménageur du Maire d'Ile-de-France. Ils ont ainsi discuté la possibilité pour les organismes HLM de déconnecter les loyers de leur mode de financement pour proposer des logements à bas loyers dans les quartiers plus favorisés, et le renforcement du pouvoir coercitif des préfets sur les communes ne respectant pas la loi « SRU ». L'AMIF plaide pour que l'État donne les moyens aux édiles de créer un polycentrisme correspondant au triptyque : développement économique, transports et logement. **Stéphane Beaudet**, Président de l'AMIF, et **Jacques JP Martin**, 1er Vice-Président, ont également évoqué avec Hélène Geoffroy la reconduction jusqu'en 2020 de l'abattement de 30 % sur la base d'imposition à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les logements situés en quartiers prioritaires, provoquant ainsi une perte estimée à 150 millions d'euros pour les communes. Sur ce point, la Secrétaire d'État à la Ville s'est voulue rassurante et a indiqué qu'une évaluation de l'impact de l'abattement pour les territoires serait possible, et que la revalorisation de cette exonération était envisageable. L'AMIF y veillera...

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) DISCUTÉE AVEC GILLES CARREZ

Stéphane Beaudet et plusieurs représentants de l'AMIF ont rencontré le Député du Val-de-Marne, pour reconsidérer avec lui la baisse des dotations de l'État aux collectivités à un niveau et un rythme intenables pour les Maires d'Ile-de-France. Plusieurs demandes ont été formulées comme de meilleures simulations par l'État, afin de mieux évaluer les risques de transfert entre collectivités. Le rôle social des Maires a été rappelé à travers l'exercice de compétences non obligatoires mais demandées par leurs concitoyens, comme la restauration scolaire, les crèches ou les activités sportives ou culturelles. **Gilles Carrez** s'est, de son côté, inquiété d'une baisse de l'investissement, estimée à 30 % sur la période 2015-217, dont pâtirait l'économie de tous les territoires. Suites à ces discussions, l'AMIF a donc souhaité que le Gouvernement étale sur 2017 ainsi que 2018 la baisse de la DGF prévue en 2017 et qu'il ne prépare pas une nouvelle baisse pour 2019.

JEAN-MICHEL BAYLET S'EXPRIME SUR LA BAISSE DE LA DGF ET LA RÉFORME DU GRAND PARIS

En rencontrant le Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, les dirigeants de l'AMIF voulaient attirer son attention sur la nécessité de stabiliser le budget des communes. Sur ce point, **Jean-Michel Baylet** a souhaité que la concertation en cours puisse dégager les modalités, concrètes et acceptables par tous, de la réforme de la DGF. D'autre part, rappelant qu'on ne peut pas créer de territoires de façon autoritaire, le Ministre a assuré que le Gouvernement ne fera pas d'aménagement sans les collectivités, d'autant plus que le phénomène métropolitain est particulier en Ile-de-France. ■

Se saisir de la question de l'égalité Femmes-Hommes au niveau local : LE CENTRE HUBERTINE AUCLERT VOUS Y AIDE !

Cette invitation faite par le législateur, dans l'article 61 de la loi du 4 août 2014, ne doit pas être perçue comme une nouvelle contrainte par les élus locaux, mais bien comme une opportunité, CELLE DE (RE)PENSER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AU SEIN DE LEUR ADMINISTRATION. Et pour y parvenir, le Centre Hubertine Auclert est la bonne ressource.

CONNAISSEZ-VOUS LE CENTRE HUBERTINE AUCLERT, LE CENTRE FRANCILIEN DE RESSOURCES POUR L'EGALITÉ FEMMES-HOMMES ?

Organisme associé de la Région Ile-de-France, le centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, regroupe 146 membres dont 111 associations, 12 syndicats et 23 collectivités locales. Il a pour principaux objectifs : la sensibilisation des publics à la nécessité de lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la production d'expertise dans ce domaine.

Ses missions se déclinent en 4 pôles :

- Construire une plateforme régionale de ressources et d'échanges sur l'égalité femmes-hommes : l'égalithèque ;
- Renforcer le réseau des acteurs et actrices franciliennes de l'égalité femmes-hommes à travers des accompagnements individuels et l'organisation d'échanges collectifs ;
- Promouvoir l'éducation à l'égalité, notamment via la réalisation d'études et d'analyses des représentations sexuées et sexistes dans les outils éducatifs ;
- Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes, avec l'Observatoire régional des violences faites aux femmes intégré au Centre Hubertine Auclert.

Le Centre Hubertine Auclert apporte un appui aux collectivités locales :

- Il intervient auprès des élus et des services pour une sensibilisation aux enjeux des politiques locales d'égalité femmes-hommes ou pour une présentation de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale ;
- Pour concevoir des politiques locales d'égalité femmes-hommes et rédiger un plan d'action, il apporte des conseils méthodologiques et des exemples de bonnes pratiques ;
- Des cadres d'échanges sont régulièrement proposés ;
- Des formations, répondant aux besoins identifiés par les membres du réseau et animées par des experts, permettent une véritable montée en compétences.

UNE PRÉSIDENTE ENGAGÉE

Marie-Pierre Badré, Présidente du Centre Hubertine Auclert, Conseillère régionale d'Ile-de-France et déléguée spéciale égalité femmes-hommes auprès de Valérie Pécresse. Elle a été Présidente de l'association Parité 50/50 de 2006 à 2012. Elue à Couilly-Pont-aux-Dames (77), elle est également suppléante de Franck Riester, Député de la 5ème circonscription de Seine-et-Marne.

Le Centre Hubertine Auclert est un centre ressource. Par définition, il fait de l'information, mais aussi de la formation, ce qui est très important. Déconstruire les stéréotypés, c'est un travail de longue haleine. En politique, les clichés sur les femmes élues sont les mêmes que dans le reste de la société et ils sont tenaces...

Aujourd'hui, ce n'est pas spontané de penser l'égalité femme-homme dans notre culture. Il faut sensibiliser, partager son expérience et responsabiliser. Chacun doit prendre ses responsabilités par rapport à ce sujet important. On commence par inciter avant d'imposer. Mais s'il n'y a pas une vraie volonté de changement, on est obligé de passer par la loi : sans contrainte, peu ou pas d'avancées. Dans les faits, c'est la loi qui impose l'égalité, rien ne s'est fait naturellement. Pour faire évoluer les mentalités et les comportements, la loi reste un puissant levier. Ce constat est particulièrement flagrant dans le domaine de l'égalité femmes-hommes. Par exemple, ce sont les lois sur la parité qui ont permis que les femmes participent plus facilement en politique. Quand la loi sur la parité ne concernait que les communes de plus de 3 500 habitants, les femmes ont espéré que cela entraîne une dynamique, mais cela ne fût pas suffisant. En revanche, au Conseil régional d'Ile-de-France, l'exécutif est paritaire, comme les Présidents des commissions, et il n'y a pas eu besoin de loi. Le règlement intérieur de la structure a simplement prévu cette organisation paritaire.

Au niveau des collectivités territoriales, réaliser un rapport sur la situation en

matière d'égalité femmes-hommes, avec les critères définis par la loi de 2014, met en avant les manques et doit permettre aux communes d'y remédier. Chaque année, avec les nouveaux rapports, les évolutions vont pouvoir être constatées. Actuellement, près de 70% des communes, n'ont pas encore rédigé ce rapport. Adhérer au Centre, c'est avoir la possibilité d'être accompagné dans cette démarche

« ARTICLE 61 DE LA LOI DU 4 AOÛT : NOUVELLES OBLIGATIONS, NOUVEAUX ENJEUX »

2014 a marqué les 70 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes et les 15 ans de la première réforme constitutionnelle pour favoriser l'entrée des femmes dans les assemblées publiques. Dans ce cadre, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes entend approfondir l'égalité entre les sexes, en englobant une dizaine de domaines, de la prévention des violences conjugales à l'égal accès aux mandats électoraux et implique les collectivités qui devront mettre en œuvre une politique « selon une approche intégrée ». Cette loi oblige les collectivités à s'engager, selon leurs compétences, dans un objectif d'égalité dans une dizaine de domaines d'action : lutte contre les violences faites aux femmes et atteintes à leur dignité, égalité professionnelle et salariale, mixité dans les métiers, égal accès aux mandats électoraux et aux fonctions électives, entreprenariat féminin....

Pus précisément, l'article 61 concerne les communes et les Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ainsi que les conseils généraux et régionaux. Il prévoit la présentation d'un rapport sur l'égalité femmes-hommes annuel sur la situation en matière d'égalité au sein de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation lors d'un débat budgétaire. Le décret d'application a été publié en juin 2015. La loi cadre instaure aussi, par l'article 61, la réalisation par les collectivités d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement à la préparation de leur budget. Le décret d'application a été publié le 24 juin 2015. Cette obligation de rapport est effective depuis le 1er janvier 2016. Ce rapport doit dresser le bilan de la politique de la collectivité ou de l'EPCI « en matière d'égalité professionnelle ». Ainsi, recrutement, formation, temps de travail, promotions, conditions de travail, rémunération et enfin « articulation entre vie professionnelle et vie personnelle » devront être passés au crible. Par ailleurs, le rapport doit aussi présenter un bilan des actions conduites en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques publiques. Plusieurs collectivités se sont imposées l'exercice 2015 dont la région Bretagne. Cette obligation doit être vue comme une vraie opportunité pour informer et sensibiliser l'ensemble des élus et des services à l'enjeu d'égalité dans les politiques publiques locales. Pour répondre à cette commande, les élus et leurs équipes peuvent actionner différents leviers, tout en gardant à l'esprit que les objectifs de la loi, qui vise à un changement de mentalité, pourraient être longs à atteindre. Dans ce cadre, le Centre Hubertine Aubert propose aux élus de travailler sur la mise en oeuvre du rapport, à la fois par la confection d'outils adaptés, l'analyse de données statistiques économiques et sociales, un travail de fond sur l'élaboration de clauses d'égalité dans les marchés publics ou encore en fournissant des clefs pour comprendre les concepts et les enjeux du cadre juridique.

COMMENT PRÉPARER VOTRE RAPPORT ? LE CENTRE HUBERTINE AUCLERT VOUS ACCOMPAGNE DANS CETTE ÉLABORATION

En cas de non-présentation ou de non-conformité de ce rapport, le budget pourrait être annulé ! L'enjeu est donc de taille pour toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants devant présenter devant l'organe délibérant, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes. Mais la rédaction de ce document ne va pas de soi. C'est pourquoi le Centre Hubertine Auclert propose un guide pratique et une formation pour vous appuyer dans la rédaction de ce rapport. L'objectif est de permettre à tous de connaître les ressources statistiques et bibliographiques indispensables à la bonne conduite du projet, d'élaborer un plan de travail et une stratégie pour réaliser le rapport, de s'assurer de la conformité du rapport avec les attendus légaux. Forts de ces repères, un rapport conforme aux attendus légaux lors des débats d'orientation budgétaire à venir pourra être présenté. ■

ET AU SEIN DES CONSEILS MUNICIPAUX ?

Selon les données du Ministère de l'Intérieur, depuis les élections municipales de 2014, **la part des conseillères municipales est de 40,3%**, toutes tailles de communes confondues, contre 35% en 2008. Elles représentent près de la moitié (48,1%) des conseillers municipaux des villes de plus de 1 000 habitants soumises aux contraintes de la loi de 2013 sur la parité. Malgré ces chiffres en constante progression, seuls 16% des Maires sont des femmes. Et on note des variations d'accès à ce mandat selon la taille de la ville, puisque **11% des Maires des communes de 30 000 à 100 000 habitants sont des femmes et 14,6% pour celles de 100 000 habitants et plus**.

Le guide « Réaliser un rapport sur la situation en matière d'égalité femes-hommes » est téléchargeable sur : *http://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/realiser-un-rapport-sur-la-situation-en-matiere-d-egalite-femmes-hommes-guide-pratique-pour*

A noter, la prochaine rencontre du Centre Hubertine Auclert portera sur le « Cybersexisme : le virtuel c'est réel ! ». Pour comprendre, connaître les chiffres et les conséquences du cybersexisme, rendez-vous le 27 septembre 2016 au Conseil régional d'Ile-de-France.

Vous pouvez suivre le Centre sur les réseaux sociaux :
hubertine.auclert.centre
@CentreHubertine

Des conférences

LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU CŒUR DES DÉBATS

À l'occasion du Salon des Maires d'Ile-de-France, l'AMIF a réfléchi au sein de plusieurs conférences à la Métropole du Grand Paris (MGP) et à sa relation aux territoires. À cette occasion, LE PANEL D'ÉLUS A RAPPELÉ LA NÉCESSITÉ DE "CONSTRUIRE UN AVENIR COMMUN".

LE SPECTRE D'UNE RÉGION À PLUSIEURS VITESSES

Lors de la première conférence, **Jean-François Vigier**, Maire (UDI) de Bures-sur-Yvette (91) est revenu sur la nécessité de nouer de véritables liens entre la Métropole et la grande couronne *« notamment en matière de transports »*, de *« faire éclore une vraie solidarité entre tous les territoires, s'agissant d'aménagement ou encore de logement »*, et de *« favoriser une cohérence dans l'exercice des compétences, sur la question du développement économique en particulier »*. *« Il faut que cette Métropole soit utile aux territoires et aux citoyens »* a souligné **Stéphane Beaudet**, Président de l'AMIF, Maire (LR) de Courcouronnes (91) et Vice-Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, ajoutant qu'il fallait essayer *« de repenser la commune de demain avant qu'on le fasse pour nous »*. Quant à **Jean-Louis Missika**, Adjoint au Maire de Paris, chargé de l'urbanisme, de l'architecture et des projets du Grand Paris, après avoir rappelé qu'une *« métropole sans ville-centre, ça n'existe pas »*, a insisté sur le besoin de *« nous réunir autour des projets »*. **Patrick Braouezec**, Président de Plaine Commune (93), a déploré pour sa part l'emploi des termes de « 2e et 3e couronnes » affirmant que la « métropole de demain » doit être *« inclusive »*. S'accordant sur le fait que la ville-monde prend le dessus, les intervenants la souhaitent attractive, mais aussi solidaire et luttant contre les inégalités territoriales, ce qui passera par la puissance publique. **Patrick Ollier**, Président de la MGP, s'est voulu rassurant, affirmant que *« le fait métropolitain est là et qu'il ne peut se faire sans les Maires »*.

GRAND-PARIS : COMMENT ÉVITER LA CENTRIFUGEUSE SOCIALE ?

La deuxième conférence, portait sur « 1 Région-capitale, 1 280 territoires attractifs ». *« En Seine-Saint-Denis, on a déjà vécu la centrifugeuse sociale »*, a mis en garde **Sylvine Thomassin**, Maire (PS) de Bondy (93) et Secrétaire générale de l'AMIF : *« On ne veut surtout pas reproduire vis-à-vis de la deuxième couronne ce que l'on a fait pour la première »*. **Hélène Geoffroy**, Secrétaire d'État chargée de la Ville, a avancé que *« pour définir une nouvelle géographie, la politique de la ville a adopté un critère unique : celui de la pauvreté »*. Elle a également évoqué le projet de loi « Égalité et citoyenneté » et s'est prononcée pour un *« travail de proximité avec les Maires »*. Au cours de cette table ronde, il a été question des transports et du tourisme. Les transports sont, en effet, au cœur de l'attractivité d'un territoire et *« l'écart entre le centre de l'agglomération et les zones plus importantes est encore trop important »*, a reconnu **Elisabeth Borne**, Présidente-directrice générale de la RATP. Concernant le tourisme, **Frédéric Valletoux**, Président du Comité Régional du Tourisme (CRT) Paris Ile-de-France et Maire (LR) de Fontainebleau (77), s'est interrogé sur une meilleure répartition de la fréquentation des sites. Tourisme fluvial, canaux, arts de rue, patrimoine industriel… : les pistes évoquées sont nombreuses. *« Nous lançons justement avec la Ministre de la Culture, un travail de repérage et de réflexion là-dessus »* a conclu Hélène Geoffroy. ■

Le point de vue de l'Atelier International du Grand Paris sur :

LES NOUVEAUX QUARTIERS D'AFFAIRES DANS LE GRAND PARIS

Comment profiter de la dynamique du Grand Paris pour générer un développement équilibré et attractif pour les entreprises nationales et internationales et en faire une carte maîtresse pour le développement territorial ?
Pour les élus, auxquels incombe la responsabilité d'engager des investissements lourds et des politiques d'aménagement de long terme, disposer d'un tel éclairage est un sujet central. Pour y contribuer, LES 4 ÉQUIPES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'AIGP ONT TRAVAILLÉ SUR LE DEVENIR DES QUARTIERS D'AFFAIRES[1]. La diversité des situations (selon qu'il s'agit d'un quartier en mutation comme La Défense, récent ou en devenir) et le changement à venir (du fait du futur Grand Paris Express) permettent de dégager plusieurs constats et pistes de travail.

LES QUARTIERS D'AFFAIRES DOIVENT ÊTRE ADAPTÉS, OU S'ADAPTER, À 3 MUTATIONS MAJEURES

D'abord, l'effet du nomadisme conduit à une pratique professionnelle utilisant les ressources du numérique très largement en dehors de l'espace bureau, tout particulièrement pour les cadres. 73% des cadres français travaillent (au moins partiellement) hors de leur bureau, et l'Ile-de-France accueille 40% des cadres et professions intellectuelles français, fortement concernés par ces changements. Plus globalement, les bouleversements économiques sont très rapides. Avec les nouvelles technologies, un marché historique peut se trouver transformé en quelques années, si ce n'est quelques mois, quand la réalisastion d'un grand projet immobilier en Ile-de-France nécessite entre 5 et 15 ans et un projet urbain entre 15 à 40 ans. Il est ainsi nécessaire de chercher la durabilité du bâti dans sa flexibilité et sa mutabilité, avec des usages évolutifs, condition nécessaire pour suivre le rythme de l'économie tout en effectuant le minimum d'efforts d'adaptation possibles. Enfin, la demande d'intégrer des quartiers d'affaires dans l'environnement local, et de faire de celui-ci un lieu de vie, apparaît clairement. Elle correspond aux aspirations citoyennes, mais elle est aussi sous-tendue par son attractivité pour les jeunes industries créatives, cœur du renouvellement de l'activité économique, et de la revitalisation afférente de territoires.

DES PISTES DE TRAVAIL DESSINÉES PAR LES 4 ÉQUIPES DE L'AIGP

Accroître les ressources foncières en mobilisant le sous-sol est le premier axe de travail identifié. L'expertise et l'expérience de Dominique Perrault et l'équipe DPA, au travers de l'architecture Grounscpape, y trouveraient un débouché naturel, notamment, à La Défense en utilisant la couche urbaine du bâti située entre le premier étage et le premier sous-sol pour diversifier et ouvrir à d'autres usages. Cette idée est reprise par l'équipe Leclerc, qui y voit, le moyen d'accueillir ces nouvelles petites entreprises créatives aujourd'hui absentes du grand quartier d'affaires qu'est La Défense. Pour faciliter, dans le temps, les transformations de bureaux en logement et réciproquement, l'équipe Leclerc propose le *double permis de construire* afin d'intégrer la mutabilité des espaces dès la construction. Pour l'équipe TVK, c'est le rôle majeur des villes et des territoires dans cette nouvelle dimension métropolitaine de quartiers d'affaires qui doit être mis en avant. Ainsi trois dimensions doivent être prises en compte : *l'économie circulaire* qui renvoie aux besoins de flexibilité urbaine et architecturale, les nouvelles formes d'organisation du travail induites par *la nouvelle économie, la qualité de vie* se traduisant par la cohabitation des fonctions, ainsi que des services et équipements proposant de nouveaux espaces publics. TVK dresse à cet égard des scénarii adaptés aux différents territoires, et tenant compte des perspectives ouvertes par l'arrivée du Grand Paris Express, lequel va totalement redessiner le rapport entre les territoires du Grand Paris et le centre, notamment en mettant Val-de-Fontenay à 10 minutes en métro de la Place de la République. Pour l'équipe SEURA, l'approche doit se faire à partir d'un tissu économique robuste, au titre de ce qu'il nomme *l'économie présentielle*. L'adaptabilité du territoire aux évolutions à venir et sa robustesse proviennent de la plus grande complémentarité, des échanges de services, entre l'économie liée au territoire et de celle dont l'activité n'en dépend pas. Pour illustrer son propos, l'équipe SEURA met en perspective les synergies possibles entre le parc expo, le parc hôtelier, le parc de loisirs, le centre commercial Aéroville (95), les terres agricoles du triangle de Gonesse (95) et le projet de mutation sur Aulnay-sous-Bois (93). L'ensemble de ces réflexions offre des moyens adaptés à chaque territoire pour penser l'évolution de ses quartiers d'affaires, faire évoluer l'existent et façonner les quartiers d'affaires de demain. ■

(1) L'étude complète est disponible sur le site de l'AIGP : (http://www.ateliergrandparis.fr/index.php).

Hauts-de-Seine Habitat

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

signe ses contrats de proximité avec les Maires du territoire

DÉJÀ 8 CONTRATS DE PROXIMITÉ SIGNÉS DEPUIS AVRIL 2016 !

Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Châtenay-Malabry, Colombes, Le Plessis-Robinson, Rueil-Malmaison, Suresnes et Vanves.

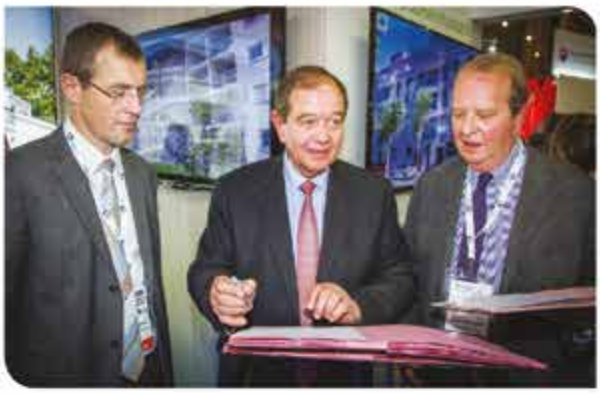

Au Salon de l'AMIF, le 13 avril 2016, le Président de Hauts-de-Seine Habitat Christian Dupuy, et le Directeur général Damien Vanoverschelde, accueillaient, pour les premières signatures, Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris, Député-Maire de Rueil-Malmaison.

Salon de l'AMIF, signature avec Nicole Goueta, Maire de Colombes, Vice-Présidente du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

Salon de l'AMIF, signature avec Christian Dupuy, Maire de Suresnes, Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

Après l'adoption des Lois ALUR, MAPTAM et NOTRe, les modalités de gouvernance des politiques de l'habitat ont été modifiées fortement en Ile-de-France, avec la création de la Métropole du Grand Paris et la création des Etablissements Publics Territoriaux (EPT). L'exercice des responsabilités est alors redistribué et partagé dans le domaine de l'Habitat et du Logement.

Dans les Hauts-de-Seine, les municipalités entretiennent avec l'Office Départemental des relations partenariales très étroites, avec le soutien du Conseil Départemental.

L'Office souhaite réaffirmer sa présence au plus près des préoccupations des communes et renforcer ses relations de proximité avec les élus.

Il s'agit notamment de mieux partager les orientations stratégiques de développement, d'attribution, d'accompagnement social et de gestion des locataires et du patrimoine sur le territoire communal.

Les villes seront ainsi associées plus étroitement à la mise en oeuvre des actions de l'Office au quotidien, en termes d'information, de suivi, de concertation. Ainsi, l'Office consolide par un véritable contrat son partenariat étroit avec les communes.

L'Office s'engage également dans un processus contractuel vis-à-vis de ses parties prenantes pour l'amélioration de la qualité de service.

Salon de l'AMIF, signature avec Pierre-Christophe Baguet, Maire de Boulogne-Billancourt, Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

Salon de l'AMIF, signature avec Françoise Djian, Adjoint au Maire, chargée du Logement et du Protocole, qui représentait Bernard Gaudicheau, Maire de Vanves.

Salon de l'AMIF, signature avec Yves Révillon, Maire de Bois-Colombes, Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, en présence de Anne-Christine Jauffret, Adjoint au Maire, en charge de l'action sociale et du logement.

LES CONTRATS
DE PROXIMITÉ AVEC LES VILLES

PORTENT SUR

- La gestion de la demande et des attributions
- L'accompagnement social des locataires
- La qualité du cadre de vie et le service rendu au quotidien
- Les projets d'amélioration du patrimoine
- Les projets de renouvellement urbain
- Le développement de l'offre locative sociale et intermédiaire
- L'accession sociale à la propriété

HAUTS-DE-SEINE HABITAT
45, rue Paul Vaillant-Couturier
92300 Levallois-Perret
Tél. 01 47 57 31 77
hautsdeseinehabitat.fr

34.000 LOGEMENTS SOCIAUX

COLLECTE · PROPRETÉ · TRI ET VALORISATION · SERVICES AUX ENTREPRISES

Depuis 50 ans, Sepur s'engage au service des territoires pour améliorer leur cadre de vie.

Parce que nous considérons chaque territoire comme unique, nous développons des solutions personnalisées en propreté, qui correspondent au plus près à la réalité de votre environnement en milieu rural ou urbain, de vos quartiers et zones d'activités.

Au quotidien, Sepur est à vos côtés pour assurer une gestion optimisée de vos déchets au meilleur prix et apporte des solutions environnementales durables.

Crédits photos : Gettyimages

wellcom

Sepur

Maître d'œuvre en solutions de propreté

www.sepur.com

PHILIPPE YVIN : « LA VALORISATION DES DÉCHETS EST ESSENTIELLE »

© Société du Grand Paris - Thomas Goguy

Philippe Yvin,
Président du directoire
de la Société du Grand Paris

Le Président du directoire de la Société du Grand Paris explique ses ambitions POUR OPTIMISER LES DÉCHETS ISSUS DES TRAVAUX DU FUTUR RÉSEAU DU GRAND PARIS EXPRESS. Ceux-ci peuvent représenter une opportunité pour certaines communes.

> Quel type de déchets va générer les travaux de creusement du Grand Paris ?

Les déblais d'excavation des terres et le creusement des 68 gares représentent environ 43 millions de tonnes de terres. Notre politique consiste à essayer de transformer ce qui apparaît comme une contrainte en opportunité économique pour l'Ile-de-France. La masse des tonnages et la durée des chantiers peuvent permettre d'avoir le temps et les moyens suffisants pour encourager la valorisation de ces déblais.

> Concrètement, comment allez-vous faire ?

Notre politique s'articule autour d'un triptyque. Nous voulons assurer la traçabilité totale des déblais, ce qui sera une première à cette échelle en Ile-de-France pour des travaux publics. Cela signifie imposer une mesure des déchets à la sortie des chantiers et la possibilité de les suivre jusqu'à leur destination finale. Un expert indépendant sera désigné pour effectuer des vérifications régulières. Ensuite, nous allons essayer de développer des alternatives à la route et au transport par camion. Il s'agit d'instaurer des solutions fluviales sur la Seine, la Marne, sur le canal de l'Ourcq et sur celui de Saint-Denis. Nous allons aussi encourager le transport par rail et le fret ferroviaire chaque fois que cela sera possible. Enfin, la valorisation des déchets est essentielle. La loi de transition énergétique impose que l'on soit à 70 % de recyclage à l'horizon 2020. Pour nous, c'est déjà la barre minimale !

> Comment pensez-vous valoriser ces déchets ?

On peut extraire des sables et graviers qui peuvent être réutilisés dans la fabrication de béton, produire de la terre végétalisée, réutiliser le gypse extrait dans l'industrie du plâtre. Enfin, il sera possible d'utiliser ces terres pour des opérations d'aménagement paysager.

> Vous tendez la main aux communes d'Ile-de-France ?

En accord avec le Président de l'AMIF nous avons lancé un premier appel à manifestation d'intérêt auprès des Maires et nous le referons régulièrement. Le but est simple : informer les communes qui ont besoin de terres pour réaliser un parc paysager, combler une carrière, réaliser un terrain de jeu... Ensuite c'est très simple, il suffit que celles-ci entrent en relation avec la Société du Grand Paris pour voir dans quelles conditions on peut utiliser ces terres pour des projets locaux en fonction des travaux dans les années à venir.

> Qui supportera les coûts ?

Nous acceptons d'assurer le règlement des transports. À chaque fois qu'on peut utiliser des terres de manière optimale et ne pas les mettre en décharge, c'est autant d'argent gagné pour tout le monde.

> Donc les communes n'auront rien à dépenser ?

Il faudra voir au cas par cas. Mais nous ferons en sorte que ce soit gagnant-gagnant. ■

© Oleksii Sergieiev - Fotolia

DES POURCENTAGES IMPRESSIONNANTS

La société du Grand Paris a effectué près de 3 000 sondages. D'après ceux-ci les 20 millions de mètres cube de terre enlevés devraient se composer de 10 % de terres polluées, 40 % de terres sulfatées qui contiennent du gypse et 50 % de terres propres.

Eiffage Immobilier,

filiale du groupe Eiffage, 3e major français du BTP,

VOUS ACCOMPAGNE POUR TOUS VOS PROJETS.

AMÉNAGEMENT URBAIN

Renouvellement urbain ZAC Lénine à Gentilly
35 000 m² de bureaux, logements
et équipements publics.

BUREAUX

Campus Eiffage à Vélizy-Villacoublay
35 000 m² - Certification NF HQE
niveau Exceptionnel.

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

Résidence Parc à Guyancourt
de 100 logements répartis dans
4 bâtiments autour d'un jardin paysager.

RÉSIDENCES SERVICES

Résidence étudiants Cœur de Quartier
à Nanterre - 117 chambres du studio
au 2 pièces.

COMMERCES

Création de près de 5 000 m² de commerces
de proximité dans la Zac des Hauts de Joinville
à Joinville-le-Pont.

HÔTELLERIE

Complexe hôtelier de Roissypôle intégrant
un Ibis Styles 3 étoiles et un Pullman 4 étoiles
soit 600 chambres.

Partenaire des collectivités locales dans le cadre de leurs projets d'aménagements urbains et des opérateurs sociaux pour leurs programmes de logements, Eiffage Immobilier est aussi très active dans le secteur privé : logements et résidences services, hôtellerie, immobilier d'entreprise et urbanisme commercial. Par son modèle unique de promoteur-constructeur, elle assure un accompagnement personnalisé depuis la recherche de foncier jusqu'à la maintenance, en passant par la conception et la réalisation d'ouvrages de qualité.

EIFFAGE
IMMOBILIER

Eiffage Immobilier Ile-de-France
11 place de l'Europe, 78140 Vélizy-Villacoublay – Tél. 01 34 65 86 95

www.corporate.eiffage-immobilier.fr

Eiffage Immobilier RCS Versailles 314 527 649. Illustrations et document non contractuels. Crédits photos : Aménagement urbain : Eiffage ; Bureaux : N. Fussler ; Hôtellerie : J-Y. Gucia ; Immobilier résidentiel et Commerces : Th. Favatier ; Résidences services : M. Tubiana – Réalisation : ibiza – 03/2016.

RETOUR SUR LA 20E EDITION DU SALON DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

RETOUR SUR LA 20E EDITION DU SALON DES MAIRES

Sélection de tweets #SMIDF

AMIF a retweeté

LudivineVanthournout @LudivineAnne · 13 avr.
Dans qq instants, participez à la rencontre dédicace avec @rolandjcastro sur le stand de @AMIF_asso #SMIDF

Stéphane Beaudet

AMIF @AMIF_asso · 12 avr.
#SMIDF "La diversité des territoires d'#IDF est une force. Visons la complémentarité des villes." @estellegrelier

Sophie Rigault @sophierigault · 14 avr.
C'est la fin... Dans quelques heures, tout sera vide. Mais c'est pour mi
revenir! #SMIDF @AMIF_asso #seeyousoon

Qualiscore @Qualiscore · 12 avr.
Encore quelques mois de patience, le déjeuner du #SMIDF est en train de pousser #amifnumerique

SALON DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE 2016

20 ANS

Pour son anniversaire, le Salon des Maires d'Ile-de-France a accueilli 20 400 VISITEURS au Paris Event Center, porte de la Villette.

Placée sous le signe de l'innovation numérique, la 20e édition du Salon des Maires d'Ile-de-France a changé de lieu en passant du Parc Floral de Vincennes au Paris Event Center à la Porte de la Villette, plus facilement accessible notamment en transports en commun ou encore en véhicule, grâce à l'AMIF Partenaires Indigo. Le parking Indigo de la Villette a offert un large choix de places de parking : près de 500 au total. Dans ce parking, les visiteurs ont eu la possibilité de réserver leur place à l'avance via le site internet ou grâce à l'application Smartphone, jusqu'à la veille 20h pour le lendemain et de choisir l'heure précise d'arrivée.

Plus de 250 entreprises au service des collectivités locales s'étaient installées dans ce complexe de 16 000 m², et ont accueilli 20 400 visiteurs durant trois jours, du 12 au 14 avril 2016. Lors de l'inauguration, Stéphane Beaudet, Président de l'AMIF, Estelle Grelier, Secrétaire d'État chargée des Collectivités Territoriales, et Valérie Pécresse, Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France, ont souligné l'importance des Maires dans la vie politique francilienne. Pour autant, la Secrétaire d'État n'a pas pu rassurer les Maires franciliens, inquiets notamment sur le financement de leurs communes, suite à la baisse drastique des dotations de l'État. De son côté, le Président du Sénat, Gérard Larcher, a rappelé sa volonté de continuer son combat pour la simplification des normes. Si le Salon est avant tout l'occasion pour les élus de rencontrer les entreprises qui les accompagnent pour proposer des services publics de qualité, c'est aussi un moment de réflexion sur des grands thèmes pour les aider à appréhender les défis auxquels ils sont confrontés. Attractivité du territoire, Grand Paris, Environnement : trois conférences étaient ainsi organisées par l'AMIF, suscitant des échanges fournis. De multiples autres interventions ont également ponctué les trois jours du Salon.

RÉCOMPENSES ET INNOVATION

Malgré la baisse conséquente des moyens alloués aux communes, élus locaux et agents communaux continuent à mettre toutes leurs compétences et leur savoir-faire au service des Franciliens. Aussi, le Salon des Maires d'Ile-de-France a-t-il été cette année encore l'occasion de récompenser ceux qui s'investissent particulièrement dans différents domaines tels que la solidarité (à travers le Label Communes Donneurs), l'aménagement (avec les Villes et Villages Fleuris) ou la communication (Grand Prix de la presse municipale). Pour autant, il ne s'agit pas que de regarder les actions passées, aussi exemplaires soient-elles, mais aussi de s'intéresser au futur. L'AMIF a ainsi, pour la première fois, organisé un concours de startups franciliennes qui a réuni 80 participants. Remporté par Qarnot Computing (voir la présentation de cette entreprise en pages 22/23), ce concours a permis de constater la vitalité de la recherche dans le service aux collectivités territoriales. De nombreuses entreprises étaient d'ailleurs présentes pour faire des démonstrations de leurs applications développées pour faciliter la vie de nos concitoyens.

Ce Salon du 20e anniversaire a donc parfaitement répondu à la définition « d'événement le plus important de l'année pour les Maires », qu'en avait donné Stéphane Beaudet, Président de l'AMIF. ■

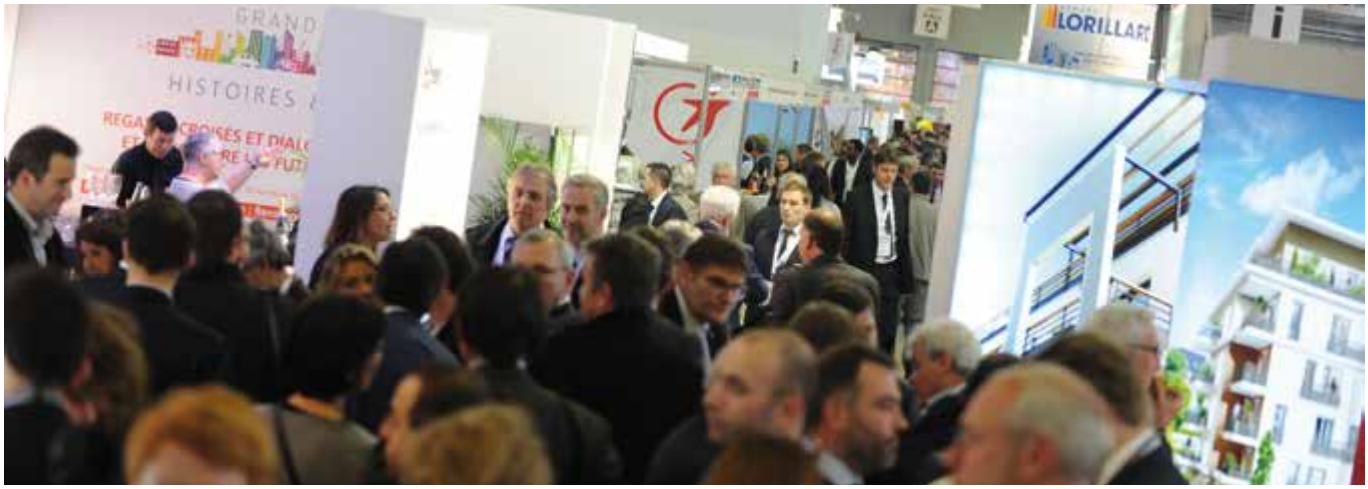

LES SEMOP
sur le devant de la scène

Pour les 20 ans de son Salon, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) a organisé pendant trois jours un ensemble de conférences, de colloques et de remises de prix. Le cabinet GB2A Avocats et Razel Bec, entreprise de travaux publics, ont rassemblé jeudi 14 avril les partenaires de l'AMIF sur le thème « La SEMOP, un nouvel outil de coopération public-privé ». FOCUS SUR CES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE À OPÉRATION UNIQUE avec Grégory Berkovicz, avocat associé du cabinet GB2A.

QUELLE EST L'ORIGINALITÉ D'UNE SEMOP ?

Il s'agit d'un partenariat public-privé institutionnalisé, qui est désormais connu et reconnu dans plusieurs pays d'Europe (Espagne, Italie, Allemagne) portant sur l'ensemble d'un équipement, sur une longue durée, de la conception à exploitation. En France, la SEMOP peut accompagner, en particulier, la mise en œuvre d'une concession ou d'un marché de partenariat. Par définition, un contrat, c'est la synthèse d'intérêts divergents : ce que veut la collectivité n'est pas exactement ce que veut le concessionnaire. Une SEMOP change la donne. En effet, c'est une structure, une Société Anonyme, dans laquelle public et privé vont prendre des participations (de 34 % à 85 % pour le public et de 15 à 66 % pour le privé), vont être co-actionnaires, et dont l'objet sera la gestion de la concession. La naissance de cette communauté actionnariale crée une convergence d'intérêts. Dans le cas d'une concession, l'autorité concédante passe avec la SEMOP le contrat dit « de tête », et ensuite, cette SEMOP, concessionnaire, va passer des sous-contrats avec l'opérateur économique qui aura été désigné et qui sera co-actionnaire. Ce schéma induit que le partage de risques peut être plus rééquilibré.

À QUELS PROBLÈMES UNE SEMOP PEUT-ELLE RÉPONDRE ?

En plus de créer des convergences d'intérêts, une SEMOP répond à d'autres problématiques. Par exemple, bien souvent, le public et le privé sont dans des situations dissymétriques, puisque le premier a le pouvoir et le second la plupart des compétences. Dans le cadre d'une SEMOP, leur association rééquilibre les choses. Enfin, autre point, la SEMOP pallie au manque de communication et de suivi, qui sont les gros points noirs dans les contrats publics de longue durée. Là encore, la convergence d'intérêts des partenaires améliore la gestion du projet.

COMMENT S'ORGANISE LA GOUVERNANCE ?

Le Président est toujours un élu de la collectivité et, bien souvent, le Directeur général est issu de l'opérateur privé. Lorsque le choix de l'opérateur et de l'actionnaire va se faire, à ce moment-là, vous allez déterminer avec lui le mode de gouvernance que vous souhaitez voir, comme dans n'importe quelle Société Anonyme.

QUEL RÔLE LES SEMOP DONNENT-ELLES AUX ÉLUS LOCAUX ?

Les élus locaux se retrouvent en situation d'être administrateurs de SEMOP. Leur rôle est beaucoup plus concret et opérationnel. Ils sont dans une position décisive de médiateur. La SEMOP peut réintroduire du lien entre la collectivité et l'opérateur, résoudre certaines difficultés en induisant certains modes de fonctionnement plus vertueux.

UNE SEMOP : POUR QUOI FAIRE ?

Énergie (réseaux de chaleur), équipements sportifs, de loisirs, culturels ou touristiques, projets d'aménagements urbains ou portuaires, infrastructures d'eau et d'assainissement ou encore centres aquatiques ou de thermalisme : on peut envisager presque toutes sortes de projets. Il faut simplement que le projet induise de l'exploitation. Concrètement, une SEMOP n'est utile que si le projet nécessite un pilotage. S'il n'y a pas de pilote, il n'y a pas besoin de co-pilote.. ■

POINT DE VUE

Présent lors de la table-ronde consacrée à la SEMOP, Bertrand Flahaut, directeur du développement chez RAZEL-BEC, nous donne son point de vue.

« Notre participation à cette Matinale de l'AMIF Partenaires était une façon de faire part de notre intérêt pour les SEMOP. En effet, RAZEL-BEC a l'habitude de travailler sur des partenariats public-privé. On s'intéresse aux SEMOP depuis leur création, il y a deux ans. Ces sociétés de projets vont couvrir des thèmes que l'on connaît bien, comme les aménagements urbains ou les zones portuaires. Selon nous, l'un des intérêts des SEMOP est d'intégrer les entreprises privées dans le projet pour qu'elles participent vraiment à son montage, non seulement financier mais surtout technique, tout en laissant le contrôle de la structure aux élus. Nous sommes prêts à nous inscrire dans ce genre de partenariat, afin de mettre à disposition des élus notre savoir-faire, dans le cadre d'une démarche novatrice et différente du modèle français traditionnel de l'appel d'offres type « Loi MOP ». Une SEMOP, c'est un partenariat public-privé différent, qui permet de réunir tous les acteurs autour d'une table dès le début d'un projet ».

Ça chauffe avec QARNOT COMPUTING

Lors du 20e Salon de l'AMIF, cette jeune société a remporté le 1er concours des start-up organisé par l'AMIF. Sa technologie innovante pourrait bien révolutionner l'avenir. COUP DE PROJECTEUR SUR UN PROJET ÉTONNANT : DES ORDINATEURS CHAUFFANTS !

Pour Paul Benoit et Miroslav Sviezeny, les deux dirigeants de Qarnot Computing, tout a commencé il y a plus de 10 ans. À l'époque, Paul Benoit travaille dans les équipes de recherche et développement informatique de la salle des marchés d'une grande banque française. Confronté régulièrement au problème des serveurs qui chauffent et des climatisations tombant en panne, une idée émerge : il a alors l'idée de récupérer cette énergie de manière efficace. Passionné d'informatique, il consacre son temps libre à « bricoler » des ordinateurs. Soudain, il se rend compte que ceux-ci chauffent sa pièce. À force d'expérimentation, il finit par se dire qu'il existe peut-être un moyen de transformer ses machines en éléments qui augmenteraient la température des habitations et ainsi réaliser des économies d'énergie. Reste qu'il faut du temps pour imaginer et réaliser un tel concept… Ses recherches aboutissent et lui permettent de contacter Miroslav Sviezeny, qui dirige la société 4MTec spécialisée dans le développement de systèmes hardware pour les grands groupes. Convaincu par son projet, ce dernier décide de collaborer avec Paul Benoit en 2010. Pour autant la partie est loin d'être gagnée !

UN TRAVAIL DE LONGUE HALEINE

En 2013, les deux associés commercialisent la première machine et signent les premiers contrats. Leur tout premier grand projet s'effectue avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP). Rue Balard dans le XVe arrondissement parisien, ils déploient leur « ordinateur-radiateur » dans un immeuble de logements sociaux. Une centaine de foyers est ainsi chauffée. Convaincue de la qualité de leur projet, la banque BNP décide, à leur tour, de leur faire confiance. Ces débuts prometteurs donnent confiance aux deux

3 QUESTIONS À

Sviezeny Miroslav, directeur général de Qarnot Computing

COMMENT FONCTIONNE VOTRE RADIATEUR ORDINATEUR ?

C'est un chauffage classique qui reste avant tout un radiateur électrique qui se connecte à une prise électrique et à une prise RJ45. Tout le monde connaît cette prise réseau, car c'est celle dans laquelle vous connectez le câble internet de votre ordinateur. Au sein du radiateur sont implantés des cartes mères et des processeurs. Quand le radiateur fonctionne, le système réalise des opérations informatiques pour des entreprises ou des centres de recherche via le web. La priorité reste toujours le chauffage et non le process informatique. Le propriétaire de la machine garde donc le contrôle à tout moment.

VOUS AFFIRMEZ QUE VOTRE APPAREIL PRÉSENTE UN INTÉRÊT ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET CRÉE DE L'EMPLOI. POUVEZ-VOUS EN DIRE PLUS ?

Il réduit de plus de 75 % l'empreinte carbone du calcul informatique, tout en chauffant les bâtiments. D'un point de vue économique, cette machine permet d'avoir du chauffage gratuit pour les habitants et l'internet gratuit dans les logements. Enfin, en terme d'emploi, pour gérer les deux immeubles qu'elle a équipé, Qarnot Computing a embauché un technicien câbleur de 45 ans qui était au chômage. Notre radiateur-ordinateur favorise donc l'emploi peu qualifié de proximité.

POURQUOI ÉTAIT-CE IMPORTANT DE REMPORTER LE CONCOURS DE L'AMIF ?

Elle nous a permis d'avoir une belle audience, d'être davantage connu et reconnu par les collectivités. Ce concours peut être source d'opportunités commerciales avec des mairies qui ont besoin de chauffer des bâtiments. Par ailleurs, nous souhaitons communiquer auprès des pouvoirs publics afin d'accélérer ce type de technologie. Aujourd'hui, un radiateur a un coût et il n'existe pas d'aide pour s'en équiper. La norme RT2012 qui pénalise très fortement le chauffage électrique pose un réel problème. En obtenant de la visibilité auprès des Maires, nous espérons sensibiliser les pouvoirs publics. Il faut modifier le cadre réglementaire pour obtenir une fiscalité incitative.

© Qarnot Computing

entrepreneurs. En 2014, ils réussissent une première levée de fonds de 2 millions d'euros avec des "business angels". Cet argent leur permet d'embaucher des ingénieurs, puis de développer leur équipe, qui atteint désormais 25 personnes. Leurs recherches ne s'arrêtant jamais, ils ont réussi à créer un nouveau produit présenté au CES (Consumer Electronic Show) de Las Vegas cette année. Ce salon qui est incontestablement le rendez-vous des spécialistes informatiques et électroniques confirme que l'idée de Qarnot Computing est excellente. D'autant plus que la société remporte l'Editors Choice Award de Popular Mechanics, revue de référence dans le monde high-tech. Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, le fonds d'investissement Colony Capital a décidé en janvier dernier de financer la start-up via sa filiale Data4. Qarnot Computing réalise un chiffre d'affaires annuel d'un million d'euros.

ENFIN LE CONCOURS

Sur le thème « les objets connectés et la ville intelligente », le concours organisé pendant le Salon des Maires d'Ile-de-France s'annonçait de haute volée. Une dizaine d'entreprises ont fait feu de tout bois pour convaincre du bien-fondé de leur projet. Et pourtant, c'est presque par un heureux hasard que Qarnot Computing a pu s'y présenter... Au départ, c'est l'un de leurs partenaires, l'entreprise de bâtiment et travaux publics Rabot Dutilleul, qui leur parle de l'existence de cette compétition. Persuadés de son intérêt, Paul Benoit et Miroslav Sviezeny candidatent. Une fois sélectionnés, ils focalisent leur discours sur l'intérêt que présente leur radiateur ordinateur pour les collectivités au point de vue économique, écologique et même en matière d'emploi (voir interview).

Parallèlement, la société envisage l'avenir avec optimisme et se développe à l'international. En avril, elle a ouvert un bureau au Danemark et elle mène des discussions avec des pays aussi différents que l'Italie, la Chine et les USA. Qui a dit que les jeunes français ne sont pas capables de conquérir la planète ! ■

© Qarnot Computing

© pict rider-Fotolia

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN QUESTION

Attirer des entreprises et des commerces de proximité reste une des préoccupations majeures des municipalités pour dynamiser leur commune. Même s'il ne s'agit pas d'une fonction régalienne des Maires, ces derniers agissent, chacun à sa façon, pour animer le centre-ville, créer des emplois sur le territoire de la commune, renforcer la vie économique locale.

L'AVENIR DU COMMERCE DE CENTRE-VILLE **EN QUESTION**

Consciente que les commerces de proximité jouent un rôle essentiel dans le dynamisme des communes, l'AMIF a mené une enquête auprès de ses adhérents.

Qui a répondu ?

Les villes ayant entre 500 et 10 000 habitants sont majoritaires (52,2 %) devant celles ayant entre 10 000 et 50 000 habitants (39,1 %). Les communes de plus de 50 000 habitants et les celles de moins de 500 ne représentent chacune que 4,3 % des réponses, ce qui renvoie directement à la répartition des communes en Ile-de-France.

Quels commerces sont installés en centre-ville ?

Loin devant les autres facteurs explicatifs, la restauration et l'alimentation occupent les deux premières marches du podium. A la troisième place, on retrouve les soins à la personne ce qui démontre que ce type d'établissements répond à une demande d'une partie de la population.

L'enquête montre aussi qu'il n'y a pas que des commerces de taille réduite installés en centre-ville puisque 52 % des communes…

© vbaleha - Fotolia

L'étude de l'AMIF revient sur les difficultés rencontrées par les Maires face au commerce local. À la question « À quoi serait due la baisse de l'activité commerciale dans votre centre-ville ? », les élus interrogés répondent prioritairement (65,9 %) : l'installation d'un centre commercial à proximité de la commune.

Il s'agit d'un véritable questionnement pour les Maires. Comme l'explique Pierre Narring, Ingénieur au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Adjoint au Maire de Jouy-en-Josas (78) : *« Les Maires, lorsqu'ils sont concernés par un projet d'implantation de grands ensembles commerciaux, sont confrontés à un dilemme : comment protéger leur cœur de ville tout en assurant l'attractivité de leur territoire ? En effet, face à la croissance des centres commerciaux générateurs d'emploi sur le territoire francilien, les élus hésitent et adoptent des approches opposées. »* Ainsi, à Villeneuve-la-Garenne (92), le Maire, Alain-Bernard Boulanger, a conditionné l'arrivée d'un centre commercial régional sur sa commune à la création de 1 500 emplois réservés à ses administrés. À l'inverse, le projet de centre commercial EuopaCity (230 000 m²) prévu à l'horizon 2024 en Seine-Saint-Denis rencontre, bien qu'il soit soutenu par la population, une forte opposition de la part des élus locaux qui craignent pour leurs commerces de proximité et cherchent à lancer une nouvelle dynamique de leurs cœurs de ville en collaboration avec les associations de commerçants.

Commerces de proximité contre centres commerciaux

© gerhard Seybert - Fotolia

Pourquoi les habitants fréquentent-ils les commerces de centre-ville ?

Un certain nombre de facteurs influencent l'attractivité du commerce en centre-ville. Sans surprise, les élus estiment que la proximité joue un rôle essentiel (pour 91 % d'entre eux). La qualité des commerces, leur accessibilité ainsi que leur charme sont également des points positifs, même s'ils semblent moins importants. Toutefois, ils estiment que les prix attractifs et l'événementiel n'ont que peu d'impact pour attirer les habitants.

Quid des associations de commerçants ?

Étonnamment, seule un peu plus de la moitié (52,2 %) des communes ayant répondu à l'enquête font état de l'existence d'une association de commerçants implantée sur leur territoire, même si de nombreux élus encouragent la création et soutiennent l'existence de ce type d'association.

Quelles mesures sont importantes ?

Du point de vue des relations avec les commerçants, les Maires estiment, à une très forte majorité (65,9 %), qu'ils doivent organiser les événements de leur commune avec les commerçants. 36,4 % des communes ont pris des mesures pour la renforcer la sécurité. En revanche, ils sont beaucoup plus partagés sur les retombées positives des modifications en matière de circulation et de stationnement. Seulement 31,8 % d'entre eux ont mis en place une zone bleue et ils ne sont que 15,9 % à avoir piétonnisé tout ou partie du centre-ville. ■

Zoom **sur un métier**

Surprise de cette enquête, 54,3 % des élus ne connaissent pas les développeurs de centre-ville. Pourtant, 80 % des élus connaissant ce métier estiment qu'il est pertinent. Concrètement, un développeur de centre-ville doit remplir trois missions principales. La première, et la plus importante, consiste à faire le lien entre les commerçants et la municipalité. Véritable interface, le développeur de centre-ville joue un rôle clé. La seconde vise à aider consommateurs et commerçants dans les besoins qu'ils expriment. La troisième est d'initier une réflexion autour de projets qui pourraient améliorer le centre-ville. Si le budget nécessaire peut être dégagé, les développeurs de ville peuvent créer une nouvelle dynamique et harmonie.

© vege - Fotolia

LES MAIRES S'IMPLIQUENT POUR LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE

© freshidea - Fotolia

Tous les administrés ou presque le savent, le développement économique ne fait pas partie des prérogatives des communes. La loi NOTRe a transféré cette compétence à l'échelon intercommunal. Sur une partie de l'Ile-de-France, c'est désormais la Métropole du Grand Paris qui en est chargé. Hors de ce périmètre, elle appartient aux Communautés de communes ou d'agglomération, et aux Départements. Pourtant, les Maires souhaitent continuer à s'investir directement dans ce domaine, car leurs communes ont tout intérêt à avoir des entreprises et des commerces sur leur territoire. Afin d'y arriver, chacun invente sa propre politique avec les moyens qui sont les siens. Les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), les Sociétés d'Économie Mixte Locale (SEML), le Plan Local d'urbanisme (PLU) et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (Padd) sont autant d'outils à la disposition des Maires. Pour autant, les actions de proximité sont primordiales. *« Au départ, c'est souvent le développement immobilier qui pose problème. Construire de l'immobilier d'entreprise, c'est bien, mais il faut aussi réfléchir au type d'entreprises que l'on souhaite faire venir. Il faut donc se poser la question de l'urbain tout en repensant l'entrée de ville, les axes structurants, etc. Par ailleurs, c'est fréquemment sous l'impulsion des communes que se créent des associations de commerçants, des clubs d'entreprise ou des initiatives locales qui sont très appréciées par les commerçants et les chefs d'entreprise quand ils s'implantent »*, explique Yann Martin-Chauffier, Conseiller municipal délégué au développement économique à La Garenne-Colombes (92).

Pleinement consciente de ces enjeux, l'AMIF a réalisé une étude sur l'avenir du commerce de centre-ville en Ile-de-France. Ce dossier objective les logiques très variées des élus locaux pour gérer et appréhender leur développement économique. À chacun sa méthode pour attirer et développer... ■

Une mesure peu incitative sur la Métropole

Depuis 2010, la loi de finances a mis en place la Contribution Economique Territoriale (CET), formée par la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Au sein de la Métropole du Grand Paris, les nouveaux Territoires créés depuis le 1er janvier 2016 perçoivent désormais jusque 2020 la CFE et la Métropole la CVAE. À partir de 2021, la CET au complet (donc CFE + CVAE) sera directement perçue par la Métropole. Cette dernière sera chargée d'en redistribuer une partie aux communes en prenant en compte les recettes de 2015 ! L'intérêt financier des communes à accepter la construction de nouveaux bureaux sera donc faible...

COMMERCE DE CENTRE-VILLE **DES APPROCHES DIFFÉRENTES**

Attirer les entreprises et maintenir un centre-ville ou un bourg commerçant dynamique est un vrai défi pour tous les Maires d'Ile-de-France. Face à des situations radicalement différentes, chaque élu essaye d'y répondre au mieux pour ses concitoyens. C'est un engagement permanent et des efforts quotidiens.
Cette situation pourrait bien changer dans les années à venir, notamment avec la perte de la CFE versée par les entreprises. Cette « nouveauté » risque de poser de nombreuses questions et de peser sur les décisions stratégiques des Maires d'Ile-de-France.
Les installations d'entreprises sur leur territoire sont aussi un moyen d'éviter les "villes-dortoirs", mais encore faut-il que les élus aient les moyens de les soutenir.

© T.Tulik - Fotolia

À chaque commune, sa spécificité et sa philosophie politique ! Ce constat est particulièrement vrai pour le développement économique. Il existe de nombreuses approches qui toutes poursuivent un même but : maintenir le commerce proximité tout en développant l'activité économique.

Le dialogue avant tout

« Le but de la discussion ne doit pas être la victoire, mais l'amélioration », affirmait le moraliste Joseph Joubert au XVIII[e] siècle. Plus de 200 ans plus tard, nombre d'élus ont fait leur cette citation. Que ce soit en matière d'organisation, de services ou de développement économique, la discussion et la concertation sont aujourd'hui les moteurs de l'action publique locale. Explications : d'un point de vue financier les entreprises, les commerces, les artisans génèrent, même de façon indirecte, de la richesse pour la commune et participent ainsi à son développement. D'ailleurs, force est de constater que plus le niveau de la collectivité en ressource économique est faible, plus il faut la compenser par la ressource financière des ménages, c'est-à-dire la taxe d'habitation et la taxe foncière. De là à transformer le Maire en VRP, il n'y a qu'un pas vite franchi pour Bernard Gauducheau, le Maire de Vanves (92). *« L'élu doit présenter les atouts de sa commune et la développer sur le plan démographique car cela offre un potentiel d'attractivité important pour les commerces et les artisans. La croissance démographique entraîne la croissance économique »*, confie-t-il, convaincu. C'est pour cela qu'il a décidé de privilégier le dialogue. En effet, le droit de préemption lui semble compliqué à mettre en œuvre tant les engagements qu'il implique s'avèrent complexes. Il est vrai que les échanges cordiaux entre aménageurs et investisseurs sont souvent plus bénéfiques que les procédures qui s'éternisent et créent

des difficultés et des conflits. De fait, la discussion avec les propriétaires de fonds de commerce peut devenir source de bienfait et d'intérêt collectif, car tout le monde gagne à travailler en bonne intelligence. Les rencontrer permet de leur suggérer qu'à tel ou tel endroit une pharmacie, une boulangerie, un poissonnier, seraient les bienvenus quand la ville en manque. Dans le même esprit, il

© Ville de Vanves (92)

Vue aérienne de la ville de Vanves (92)

existe aussi la possibilité de racheter les murs. C'est la solution qu'a voulu privilégier Bernard Rigault, Maire de Moussy-le-Neuf (77). *« Nous n'avons jamais exproprié ! En fonction des opportunités qui se présentaient, la commune a racheté les pas-de-porte et les murs pour réhabiliter les locaux avant de les mettre en location. Aujourd'hui, elle est propriétaire des locaux d'un restaurant, d'une auto-école, d'un cabinet médical, d'un cabinet de dentiste et même de la poste »*. Parallèlement, la commune a aussi attiré des entreprises grâce à une zone artisanale. Il y a bien longtemps celle-ci couvrait 3 hectares et aujourd'hui 50. Encore mieux, il y a une trentaine d'années, 40 personnes y travaillaient, en incluant le personnel municipal. Désormais, ils sont 1 500 ! Pour attirer entreprises et commerces, il est donc bénéfique d'agir en douceur, quand c'est possible…

Préempter pour contrôler

Bien que dénigré par certains élus comme Bernard Gauducheau qui lui reprochent d'être mal accepté par leurs administrés, le droit de préemption est par contre utilisé par d'autres Maires afin de créer les conditions pour que les entreprises et les commerces trouvent des locaux à des coûts abordables. Il faut reconnaître que face à la pénurie de logements et à l'envolée des prix de l'immobilier dans certaines villes, se lancer dans le commerce de proximité peut s'avérer un véritable défi. À Sceaux (92), la ville achète le foncier depuis une quinzaine d'années et définit les programmes. Elle garde ainsi la maîtrise et le contrôle de tous les murs commerciaux qu'elle acquière pour empêcher l'inflation des loyers commerciaux. *« Sinon on se retrouve uniquement avec des banques ou des assureurs et les commerces de proximité disparaissent car ils ne peuvent plus payer les loyers »*, explique

Bernard Gauducheau, Maire de Vanves (92)

Philippe Laurent, Maire de Sceaux. Étant l'un des élus à l'origine de l'association Centre-ville en mouvement (voir encadré) il connaît parfaitement les enjeux liés au commerce de centre-ville. Il souligne la présence *« d'énormément de commerces de bouche de qualité. Indispensables, ils drainent les gens »*. En effet, dans un premier temps, ces derniers viennent pour faire leurs courses alimentaires puis

© Ville de Sceaux (92)

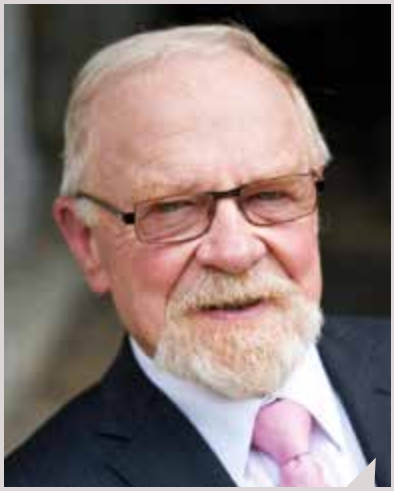

Bernard Rigault,
Maire de Moussy-le-Neuf (77)

© Philippe Crochard

Philippe Laurent,
Maire de Sceaux (92)

Sylvine Thomassin
Maire de Bondy (93)

en profitent pour poursuivre leurs emplettes dans des boutiques proposant l'équipement de la maison, les vêtements, etc. Au-delà des grandes entreprises, ces magasins de proximité s'avèrent donc indispensables au développement économique des communes.

Passer la main au territoire

L'union fait la force ! Partant de ce principe, certains territoires décident de prendre en charge le développement économique. C'est le cas en Seine-Saint-Denis avec Est Ensemble. Cette communauté d'agglomération a une approche originale en matière d'attractivité. Plutôt que de se focaliser sur un seul pôle de compétitivité ou de compétence, elle a décidé de pousser toutes celles qui lui semblent prometteuses telles que les métiers d'art, la haute couture, les métiers de l'image et du numérique ainsi que l'habitat durable avec toutes les économies d'énergie qu'il est censé engendrer. Ces quatre types d'entreprises fonctionnant bien ensemble, le territoire essaie de créer une synergie et une filière entre elles. Conjointement, ce dernier incite au développement d'un réseau pour qu'elles soient plus fortes. Sylvine Thomassin, Maire de Bondy (93), est convaincue de l'efficacité de cette manière d'appréhender le développement économique : *« À Bondy, j'avais 2 collaborateurs qui se consacraient à l'économie et je ne pouvais en avoir plus.*

Rue Houdan - Centre-ville de Sceaux (92)

L'association Centre-ville en mouvement

Redynamiser les centres-villes et innover sont les objectifs de Centre-ville en Mouvement. Fondée en 2005 par des élus locaux, parlementaires, cette association se positionne comme un organisme qui veut aider les municipalités à vitaliser le cœur de leur cité. Outre un site internet bien documenté *(http://www.centre-ville.org/)* Centre-ville en Mouvement organise de nombreuses manifestations (ateliers thématiques, forum…) pour accompagner et conseiller ses adhérents.

Désormais, grâce à Est Ensemble, lorsqu'une entreprise recherche des locaux pour s'installer, elle regarde sur les neuf villes du territoire, ce qui permet à ce dernier de mieux répondre et de s'adapter plus finement à ses besoins. Nous pouvons être plus forts ensemble ». Lorsque le territoire génère un véritable travail d'équipe, il s'avère donc très efficace et devient un formidable atout pour le développement économique.

S'impliquer toujours à fond

Au-delà des différentes manières d'appréhender le développement économique, ce qui réunit certainement tous les Maires c'est leur implication. Il est par exemple possible de demander au personnel municipal d'agir pour inciter les commerçants à créer des associations et à s'engager dans la vie de la commune. *« Pour renforcer les liens avec les commerçants le personnel municipal organise les fêtes, braderies… Tous les trois ans la ville réalise aussi une enquête sur les attentes des consommateurs et des commerçants qui viennent à Sceaux »*, confie par exemple Philippe Laurent. Il est également possible d'accorder du temps aux entreprises voulant s'implanter. *« Dans une petite commune nous ne pouvons pas offrir les mêmes services que celles qui comptent 50 000 personnes. Le Maire et les élus sont au travail tous les jours. J'ai toujours donné consigne au personnel de mairie de m'adresser directement les entreprises et commerces qui souhaitent s'installer chez nous. Nous ne les avons jamais accueillis en leur demandant de remplir un formulaire ou de nous envoyer un courrier »*, raconte Bernard Rigault. Communication, disponibilité et réponse aux attentes des entreprises et commerces jouent donc un rôle clé. Cela signifie aussi que parfois il faut aménager des axes structurants, des places de parking, etc. Un coût qui risque de poser problème dans le futur…

L'avenir en question

La perception et la redistribution de la CET payée par les entreprises posent un réel problème pour l'avenir, notamment parce que cette redistribution est censée se baser sur les taxes perçues en 2015. On peut donc légitimement se poser la question de l'impact que cela aura sur les ressources des communes et sur leur intérêt à favoriser le développement économique. À partir du moment où les municipalités ne bénéficieront plus de la manne des retombées financières des entreprises, pourquoi chercheraient-elles à en faire venir ? De même, si une entreprise quitte une ville pourquoi les taxes qu'elle payait avant continueraient-elles d'être versées à la commune ? Ces questions sont d'autant plus importantes que face à la baisse des différentes dotations, des complexités qu'induit le Grand Paris en créant un échelon décisionnel supplémentaire, les Maires ont de quoi y perdre leur francilien… Néanmoins, en ce qui concerne le développement économique, les Maires vont probablement hésiter entre deux options. La première consisterait à moins s'investir dans ce domaine qui rapporte désormais peu à leur commune. La seconde, plus positive, repose sur un cercle vertueux : les entreprises font marcher le commerce local et permettent aux commerces de proximité, restaurants… de vivre. De même, l'implantation d'entreprises sur une commune dynamise le tissu économique, créé de l'emploi et évite une potentielle désertification qui engendrerait une recrudescence des villes-dortoirs. De plus, avec l'installation de nouveaux bâtiments, les communes continueront de percevoir la taxe d'aménagement, lors du dépôt du permis de construire, puis, une fois les bâtiments construits, la taxe sur le foncier bâti. Aussi, afin de continuer à s'investir dans ce développement économique, nombre de Maires espèrent que le reversement de la CET sera indexé sur les taxes que versent les entreprises. L'AMIF se mobilisera pour que la Métropole soit à leur écoute… ■

© denphumi - Fotolia

Eclairage juridique avec DAVID BIROSTE,

DOCTEUR EN DROIT, CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT À L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE.

Au 1er janvier 2014, la France comptait à elle seule 40% des communes de l'Union européenne(1) : soit 36 681 communes (36 552 communes en métropole + 129 dans les DOM-ROM, dont 26 879 communes de moins de 1 000 habitants). Par comparaison, l'Italie et l'Espagne n'ont que 8 000 communes, l'Allemagne 11 000, la Belgique 589 et les Pays-Bas 393(2).

© jasckal - Fotolia.com

Commune Nouvelle : MODALITES DE CREATION ET AVANTAGES

Ce nombre de communes conduit à un émiettement territorial et financier peu favorable aux investissements et à l'entretien des services publics. Afin de rationaliser la carte communale française et de donner davantage de moyens aux petites communes, la France dispose depuis 45 ans d'un dispositif encourageant la fusion entre communes limitrophes, c'est-à-dire l'unification en une seule commune de plusieurs communes jusqu'alors distinctes. Ainsi, la loi Marcellin du 16 juillet 1971 a prévu la fusion des communes volontaires selon deux modalités alternatives : la fusion simple ou la fusion-association. Néanmoins, le nombre des communes françaises n'a baissé que de 5 % en cinq décennies. La procédure de fusion a donc été profondément réformée par une loi du 16 décembre 2010 : elle est aujourd'hui inscrite dans les articles L. 2113-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'INITIATIVE DE LA CRÉATION

Les lois précitées de 2010 et 2015 prévoient quatre modes distincts de création : une commune nouvelle ne peut, dans tous les cas, être créée qu'entre communes contiguës et volontaires (CGCT, art. 2113-2). La création d'une commune nouvelle peut ainsi :

- résulter d'une demande de tous les conseils municipaux des communes de la future commune nouvelle (cas 1) ;
- émaner de la demande d'une majorité qualifiée, légèrement différente de celle habituellement rencontrée en matière d'intercommunalité, à savoir au moins les 2/3 des conseils municipaux des communes membres d'un même EPCI à fiscalité propre et représentant plus des 2/3 de la population totale de ces dernières (cas 2) ;
- provenir directement de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre en cas de création d'une commune

nouvelle se substituant à l'ensemble de ses communes membres (cas 3) ;
- être initiée par le représentant de l'État dans le département (cas 4).

Le premier cas de création implique l'accord de tous les conseils municipaux. Il présente :
- la vertu du consensus autour d'un véritable « projet de territoire ». La mise en place d'une commune nouvelle ayant des incidences fortes tant sur les territoires à proprement parler que sur les élus en place, l'accord de tous ces élus donnera évidemment un élan considérable à la mise en place de cette commune nouvelle ;
- l'avantage non négligeable de la rapidité, seule une délibération de chaque commune est nécessaire, sans nouvelle consultation de ces dernières par la suite ni référendum à organiser.

LA CONSULTATION DE LA POPULATION

Lorsque la création émane d'une demande unanime des conseils municipaux des villes qui fusionnent, comme dans le 1er cas, la consultation populaire reste facultative. En revanche, une consultation des habitants des communes concernées devient obligatoire dans les trois autres cas de création d'une commune nouvelle (CGCT, art. 2113-2). En outre, dans les 3e et 4e cas de création (proposition d'un EPCI ou du Préfet), il est impératif de réunir l'approbation d'au moins les 2/3 des conseils municipaux représentant au moins les 2/3 de la population de la future commune nouvelle (CGCT, art. L. 2113-3). Le référendum local n'est valide que si plus de la moitié de la population communale participe au scrutin. Le projet est adopté s'il obtient la majorité absolu des suffrages exprimés et le quart des électeurs inscrits de la commune (CGCT, art. L. 2113-3).

L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE CRÉATION

Lorsque le projet a rempli les conditions énumérées aux deux paragraphes précédents, la création juridique de la commune nouvelle est prononcée par un arrêté préfectoral. Cet acte administratif contient le nom et la date de création de la commune nouvelle, ainsi que, le cas échéant, les modalités d'organisation de la nouvelle structure (CGCT, art. 2113-6-11). En l'absence d'accord des conseils municipaux sur le nom de la commune nouvelle par délibérations concordantes prises en application de l'article L. 2113-2, le Préfet leur soumettra pour avis une proposition de nom. A compter de sa notification, le conseil municipal disposera d'un mois pour émettre un avis sur cette proposition. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable (CGCT, art. 2113-6-11).

ATTENTION

Selon l'article L. 2113-4 du CGCT, « lorsque les communes concernées par une demande de création d'une commune nouvelle ne sont pas situées dans le même département ou dans la même région, la décision de création ne peut être prise qu'après modification des limites territoriales des départements ou régions concernés par décret en Conseil d'État pris, en l'absence de délibérations contraires et motivées des conseils départementaux et des conseils régionaux concernés. »

LES AVANTAGES FINANCIERS

Le dispositif de la commune nouvelle a connu un réel succès après la loi du 16 mars 2015 qui a créé une série d'incitations financières non négligeables en temps de disette budgétaire :
- un gel de la baisse de la DGF pendant trois ans : les communes nouvelles seront dispensées de toute baisse de leur DGF et l'effort sera réparti sur l'ensemble des autres communes au sein d'une enveloppe constante ;
- une bonification de 5 % de sa dotation forfaitaire pendant trois ans pour toute commune nouvelle, avec une population comprise entre 1 000 et 10 000 habitants ou sans limite de seuil pour celles issues d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre[3] : par exemple, la communauté d'agglomération d'Annecy (13 communes, 140 300 habitants) a estimé à 12 millions d'euros le montant du gain annuel de dotation pendant trois ans si elle se transforme en commune nouvelle[4] ;
- un bonus complémentaire de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : au même titre que les centres-bourgs, la transition énergétique et l'accessibilité des bâtiments publics, les communes nouvelles font partie des priorités financées par la DETR, dont le montant s'élevait à 816 M€ en 2015. Les communes nouvelles y sont éligibles pendant trois ans, à compter de leur création, si l'une des communes fusionnées l'était l'année précédente.

Le bonus financier pour les communes nouvelles, qui devait s'interrompre le 30 juin 2016, serait reconduit jusqu'à la fin de l'année.

Commune Nouvelle : L'ORGANISATION DE LA NOUVELLE COLLECTIVITE COMMUNALE

Le nouvel élan donné au régime de la commune nouvelle par la loi du 16 mars 2015 produit déjà des effets prometteurs. Au 1er janvier 2016, on dénombrait 1 090 communes qui avaient fusionné dans 317 communes nouvelles ; la France est ainsi passée de 36 658 à 35 885 communes. Au 8 avril 2016, 6 communes nouvelles de plus étaient créées dans 5 départements : Deux-Sèvres, Orne, Yonne, Jura, Côtes-d'Armor. Si le nouveau dispositif impliquait de créer les communes nouvelles avant le 31 décembre 2015 pour bénéficier des incitations financières dans le contexte de baisse des dotations de l'État, le Parlement a lui souhaité ne pas briser l'élan engagé et a prolongé (dans la loi de finances pour 2016) les garanties financières pour les projets aboutissant jusqu'au 30 septembre 2016 (délibérations concordantes votées au 30 juin 2016 au plus tard) pour les communes nouvelles de moins de 10 000 habitants ou pour les communes nouvelles de

SEFI-INTRAFOR
FAYAT

EXPERTS EN FONDATIONS SPÉCIALES

AU 1er JANVIER 2016, LA SOCIÉTÉ SEFI-INTRAFOR A INTÉGRÉ DANS SES ACTIFS LA SOCIÉTÉ SOTRAISOL FONDATIONS À TRAVERS UNE TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE (TUP).

« Cette fusion nous rend plus forts pour proposer une offre complète et performante à nos clients »

Guy Maraficaud, Directeur Général de Sefi-Intrafor

Entreprises de fondations du groupe FAYAT, les deux sociétés travaillent depuis de nombreuses années ensemble sur de multiples opérations, mettant en commun leur savoir-faire. Ce regroupement permet à Sefi-Intrafor de se renforcer sur le secteur de consolidation de carrières, métier historique de Sotraisol.

Cette fusion intervient dans un contexte de synergie des compétences afin de renforcer l'offre de Sefi-Intrafor sur un marché en mutation. Les objectifs opérationnels et financiers de cette nouvelle organisation s'appuient sur une vision stratégique axée sur la création de valeur ajoutée technique grâce à la complémentarité de ses métiers. Sefi-Intrafor intègre désormais les moyens humains et techniques de Sotraisol ainsi que son savoir-faire pour la réussite des projets qui lui sont confiés.

SEFI-INTRAFOR
9/11, rue Gustave Eiffel • 91350 Grigny • www.sefi-intrafor.fayat.com

moins de 15 000 issues de la fusion de toutes les communes membres d'un ou de plusieurs EPCI à fiscalité propre. Le Chef de l'État a annoncé début juin que cette incitation financière allait être prolongée jusqu'au 31 décembre 2016. A partir du moment où la commune nouvelle est créée, une période transitoire s'ouvre jusqu'aux prochaines élections de 2020. L'organisation définitive de la commune nouvelle sera effective après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2020.

L'ORGANISATION DE LA COMMUNE NOUVELLE

Comment s'organise la nouvelle collectivité communale ? Que deviennent les anciennes communes fusionnées ?

La représentation transitoire au sein de la commune nouvelle

La loi du 16 mars 2015 prévoit que, en cas de délibérations concordantes prises avant création de la commune nouvelle, le conseil municipal est composé de l'ensemble des membres des anciens conseils municipaux jusqu'au prochain renouvellement suivant la création de la commune nouvelle (art. L. 2113-7). Ainsi, les élus désignés en 2014 resteront en fonction jusqu'en 2020, si les conseils municipaux le souhaitent. Sinon, le conseil municipal est composé des Maires, des Adjoints, ainsi que de Conseillers municipaux des anciennes communes (CGCT, art. L. 2113-7, II). Le Préfet attribue à chaque ancienne commune un nombre de sièges en application de la représentation proportionnelle au plus fort reste des populations municipales. Il ne peut être conféré à une ancienne commune ni un nombre de sièges supérieur au nombre de ses Conseillers municipaux en exercice ni inférieur au nombre de son Maire et de ses Adjoints. Enfin, l'effectif total du conseil ne peut dépasser soixante-neuf membres, sauf dans le cas où la désignation des Maires et Adjoints des anciennes communes rend nécessaire l'attribution de sièges supplémentaires. L'arrêté du préfet prononçant la création de la commune nouvelle détermine la composition du conseil municipal, le cas échéant en attribuant les sièges aux membres des anciens conseils municipaux dans l'ordre du tableau fixé à l'article L.2121-1 du CGCT.

La représentation définitive au sein de la commune nouvelle

Lors du premier renouvellement suivant la création de la commune nouvelle, soit en 2020, le conseil municipal comportera un nombre de membres égal au nombre prévu à l'article L. 2121-2 pour une commune appartenant à la strate démographique immédiatement supérieure (CGCT, art. L. 2113-8). Le montant cumulé des indemnités des membres du conseil municipal de la commune nouvelle ne peut excéder le montant cumulé des indemnités maximales auxquelles auraient droit les membres du conseil municipal d'une commune appartenant à la même strate démographique. Une conférence municipale, regroupant le Maire et les Maires délégués, pourra être créée pour jouer le rôle d'un organe facultatif de coordination et de discussion sur l'action publique à mener sur le territoire.

L'ORGANISATION DES ANCIENNES COMMUNES AYANT FUSIONNÉ

Le cas – rare – de la disparition totale des anciennes communes.

Lorsque les délibérations concordantes des conseils municipaux (prises pour créer la commune nouvelle) le prévoient, les communes fusionnées disparaissent totalement.

Le cas classique de la transformation des anciennes communes en communes déléguées.

Le plus souvent, les communes qui fusionnent deviennent des « communes déléguées » : elles conservent leur nom et leurs limites territoriales. Mais, seule la commune nouvelle a la qualité de collectivité territoriale. Les communes déléguées disposent de plein droit :

- d'un Maire délégué élu par le conseil municipal de la commune nouvelle, mais par dérogation il peut être de droit, jusqu'en 2020, le Maire en fonction au moment de la création de la commune nouvelle ;
- d'une annexe de la mairie de la commune nouvelle dans laquelle continueront à être établis les actes d'état civil.

Chaque ancienne commune sera représentée par un Maire délégué, qui aura la qualité d'Adjoint, dans le conseil municipal de la commune nouvelle. Ce Maire délégué ne sera pas comptabilisé au titre du nombre des Adjoints limité à 30 % de l'effectif du conseil municipal. Sur décision du conseil municipal de la commune nouvelle (majorité des 2/3 des membres), une commune déléguée peut avoir un conseil composé du Maire délégué et de conseillers communaux désignés par le nouveau conseil municipal. Le Maire délégué a la qualité d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire dans la commune délégué : il y exercice aussi le pouvoir de police et peut recevoir des délégations du Maire de la commune nouvelle prévues par le CGCT. Enfin, le nouveau conseil municipal peut toujours décider la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il fixe. ■

(1) M. Verpeaux et a., *Les collectivités territoriales et la décentralisation*, La documentation française, 2015, p. 192.
(2) *La Gazette des communes*, 16/11/2015, p. 47 (source : OCDE 2015).
(3) Jusqu'au 31 déc. 2015. Seuil à 15 000 habitants ensuite.
(4) *Gazette des communes*, 02/03/2015.

FINANCEMENT ET TRANSPARENCE DE LA VIE POLITIQUE,
David Biroste / 1re édition
Editeur : L.G.D.J / Novembre 2015

Pour penser l'accessibilité, L'AMIF S'ASSOCIE AU SALON AUTONOMIC

Les Maires sont attentifs aux 3 millions de Franciliens en situation de handicap et souhaitent que l'ensemble de la population puisse bénéficier de services publics de qualité. C'est pourquoi l'AMIF s'est associée au Salon Autonomic Paris, le salon de référence du Handicap, du Grand âge et du Maintien à domicile depuis plus de 25 ans. Accueillant plus de 30 000 visiteurs professionnels et grand public, la 14e édition du Salon a reçu plus de 300 exposants présentant toutes les solutions et les innovations pour plus d'autonomie à tous les âges de la vie. CE SALON A APPORTÉ UN ÉCLAIRAGE PERTINENT AUX ÉLUS LOCAUX SUR LES DIFFÉRENTES FACETTES QUE RECOUVRE LE HANDICAP.

LE HANDICAP, UNE QUESTION COMPLEXE PEU CONNUE

Longtemps réduit aux seules personnes en fauteuil, l'handicap concerne une réalité bien plus large et complexe, ayant des origines multiples. En effet, il peut s'agir d'un handicap de naissance, d'un handicap lié à un accident de la vie, au vieillissement et à la dépendance. Il comprend toutes les pertes d'autonomie : visuelles, auditives, motrices, mentales, psychiques ou cognitives.
La loi du 11 février 2005 a permis de poser le « principe de l'accessibilité à tous pour tout » qui englobe l'accès au bâtiment, à l'information, à la communication et aux prestations. Cette définition du handicap fait désormais consensus et s'inscrit dans le droit international, notamment dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies adoptée le 13 septembre 2006.

Le handicap peut s'aggraver ou être réduit selon l'environnement dans lequel la personne évolue. Un environnement qui n'est pas adapté, ne proposant aucun personnel sensibilisé, risque d'accroître la déficience. Ainsi, pour répondre au critère d'universalité porté par la loi du 11 février 2005, les Maires travaillent quotidiennement dans l'ensemble de leurs projets sur cette question de l'accessibilité. Il s'agit de rendre accessible n'importe quel lieu, mais également n'importe quel bien, n'importe quel service ou prestation en n'oubliant pas que l'accessibilité dépasse la seule pose de rampes dans les bâtiments publics.

DES MAIRES ENGAGÉS

Les Maires interviennent dans un cadre réglementaire strict en matière de construction, d'accessibilité dans les logements et dans les transports. Allant au-delà du simple respect des normes, les élus locaux cherchent à intégrer la personne en situation de handicap dans la société en prenant en compte la spécificité de son handicap. Pour lutter contre l'isolement de ces personnes, le Maire va jouer un rôle de facilitateur, en mettant en relation l'ensemble des acteurs investis dans le champ du handicap quel que soit le secteur. Il peut proposer des services d'aide à domicile destinés aux personnes âgées ou handicapées qui les accompagnent dans leurs tâches domestiques quotidiennes. A la fois globale et individualisée, l'intervention correspond à des tarifs adaptés aux ressources de chacune et s'effectue en respect des choix de vie de la personne âgée. La commune travaille également sur la sensibilisation des personnels communaux (travailleurs sociaux, aides à domicile, crèches). De plus en plus de communes ont lancé un état des lieux autour du handicap, disposent d'une commission d'accessibilité et ont conduit une évaluation budgétaire de leurs politiques dans ce domaine.

L'intégration de l'individu en situation de handicap signifie également le faire accéder, par exemple, aux services culturels, que ce soit la bibliothèque ou les spectacles. Dans ce cadre, les Maires vont développer des services de portage de livres, vidéos pour les personnes vivant à domicile et ne pouvant pas se déplacer, par les personnels de la bibliothèque ou les associations d'aide à domicile. Des spectacles peuvent aussi être rendus accessibles via des systèmes audio description pour les personnes mal voyantes et de sur-titrage pour les personnes mal entendantes.

Cet ensemble de mesures demande une certaine connaissance technique des besoins des personnes en situation de handicap. Le Salon Autonomic apporte des réponses concrètes techniques, administratives, financières ou humaines. Le tourisme, la culture, le sport, les loisirs, la domotique ou encore l'insertion professionnelle ont été autant de sujets abordés lors de cet évènement pour réussir à mieux vivre les situations de perte d'autonomie.

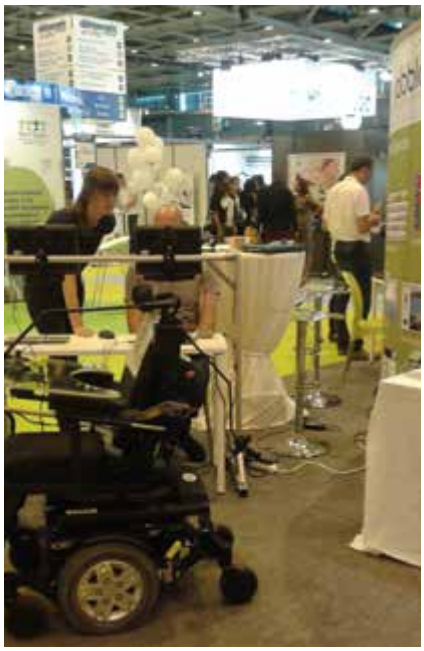

UNE VISION POSITIVE DU HANDICAP

Outrepassant la lutte contre la discrimination, l'accessibilité peut être pensée plus largement et concerner tout le monde. Aujourd'hui, plus de 8 millions de personnes en France accompagnent quotidiennement un proche malade, en situation de handicap, quel que soit son âge. Faciliter la vie des personnes handicapées, c'est également améliorer le quotidien de ces 8 millions de Français. Par ailleurs, ce qui est un besoin pour certains peut devenir un confort pour les autres. Par exemple, tout le monde profite des portes plus larges et automatiques ou de la multiplication des canaux de communication pour faire passer des informations. Les rampes conçues pour fauteuils roulants sont empruntées par les personnes avec poussette ou chariot à roulettes, les personnes âgées, les blessés en béquilles. Enfin, une signalétique claire et visible bénéficie à l'ensemble des utilisateurs, notamment aux touristes et aux personnes étrangères. Par conséquent, se soucier de l'accessibilité de son Etablissement Recevant du Public (ERP) revient non pas à s'intéresser à une partie de la population, mais bien à investir pour une qualité d'accueil et de service pour toutes les personnes, qui entreront dans son établissement. ■

Elu solidaire
ARIANE WACHTHAUSEN

ELU SOLIDAIRE DU MOIS DE MAI, Arianne Wachthausen est Adjointe au Maire de la commune d'Orsay, en charge de l'action sociale et des solidarités, de la famille, de la santé et de la citoyenneté. Psychologue spécialisée dans l'autisme, elle conjugue son expertise professionnelle et sa fonction d'élu pour mettre en place des programmes de solidarité novateurs. Arianne Wachthausen nous livre ici sa vision du vivre ensemble et nous présente différents programmes sociaux initiés dans sa ville.

> Pour vous, par action, un Maire peut-il prioritairement favoriser le vivre ensemble ?

Pour (bien) vivre ensemble, il faut se connaître et se comprendre. A travers sa parole, un Maire doit faire apparaître toutes les composantes de la population de manière à ce que personne ne soit laissé de côté et de ce fait ignoré, dans tous les sens du terme, par les autres. Il est ainsi nécessaire d'organiser des moments de rencontres, variés, différents, en format, en horaires, en thématiques, de coordonner les services de la ville avec les associations, les habitants, les ressources et les forces vives visant à améliorer la connaissance de l'autre, de ses besoins et attentes, dans une démarche participative. Dans cette optique, nous organisons des conseils de quartiers, un conseil sénior, un conseil municipal junior, des conférences du relais d'assistantes maternelles, des conseils inter-crèches et écoles... Nous menons également des actions d'animation nationale, comme la semaine Bleue ou les semaines d'Information sur la santé mentale, des temps festifs réunissant l'ensemble de la populations (Orsay sous les Sapins, Orsay Plage, dictée, événements sportifs fédérateurs...) Au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), nous avons une chargée de missions intergénérationnelles qui travaille à la coordination des différents publics, associations, bénévoles.

> Dans votre commune, la solidarité s'exprime le mieux à travers quel projet ?

Nous avons mis en place de nombreuses opérations de soutien, comme le lieu d'accueil parent-enfants accompagnant la parentalité, mais aussi des séances de cinéma adaptées aux personnes avec des troubles du comportement comme les autistes. Ces séances sont ouvertes à tous, afin que les différents publics se rencontrent et désacralisent ensemble ce que « doit » être une séance de cinéma, et que le handicap mental soit déstigmatisé. Par ailleurs, nous avons mis en place un dispositif nommé « voisin'âge », en collaboration avec l'association des Petits frères des pauvres. Ce réseau permet aux personnes désireuses de soutenir leurs voisins dans leur maintien à domicile et la lutte contre l'isolement de pouvoir le faire sans peur de la contrainte temporelle et sans inquiétude de savoir qui pourra prendre le relais s'il ont un empêchement. En effet, ce dispositif consiste à mettre en relation un réseau de voisins de manière à être toujours au plus près des besoins du/de la « voisiné-e » sans que cela soit trop chronophage.

Enfin, nous collaborons avec les associations qui proposent des logements intergénérationnels, avec ou sans échange de services.

> Entre ressources et contraintes, comment mener à bien ce type de projet ? Quels sont les principaux obstacles rencontrés, les leviers identifiés pour les surmonter ?

Les principaux obstacles sont la disponibilité d'agents déjà surchargés de travail pour mettre en place des actions. Néanmoins, la création de réseaux de bénévoles et autres bonnes volontés permettent un relais « oxygénant ». Plus largement, les réseaux de partenaires favorisent le partage d'expériences, permettent d'avancer plus vite et plus efficacement. ■

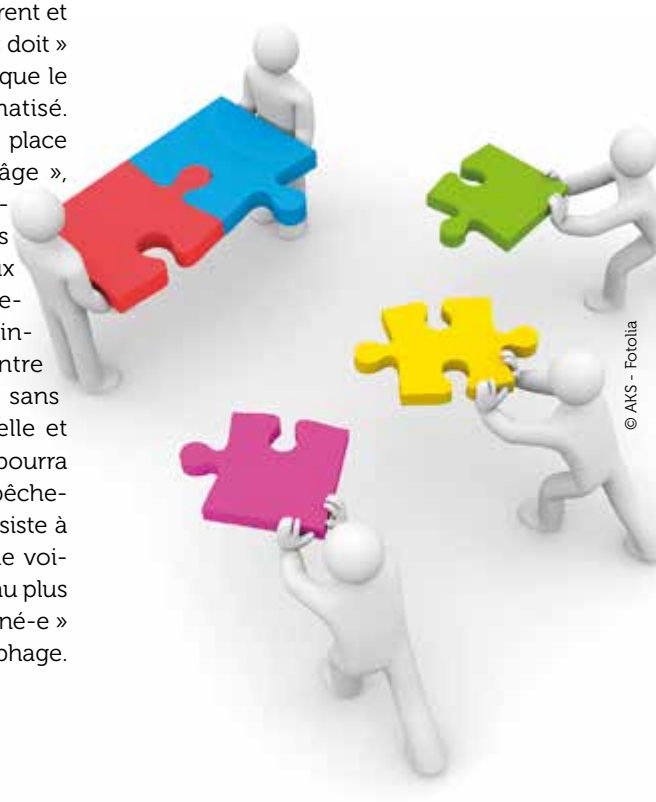

© AkS - Fotolia

Maires innovants

L'AMIF ENCOURAGE L'INNOVATION

Après la réussite de l'opération 1 JOUR, 1 COMMUNE, 1 INNOVATION, l'Association des Maires d'Ile-de-France crée le programme « #MairesNovateurs ». L'objectif est de créer un réservoir à bonnes pratiques et à les essaimer.

© Freepik.com

Le succès de l'opération 1 jour, 1 commune, 1 innovation a montré que les projets novateurs en Ile-de-France étaient nombreux, les Maires volontaires pour les faire partager et pour les tester. Depuis le 1er juin, l'AMIF pérennise sa volonté de montrer que les villes d'Ile-de-France sont des laboratoires d'idées avec le programme « #MairesNovateurs ». *« Nous poursuivons une double volonté. La première consiste à mettre en avant l'esprit d'innovation qui anime les communes franciliennes malgré les difficultés budgétaires de plus en plus nombreuses qu'elles rencontrent. La seconde est de montrer aux élus à quoi peuvent servir les réseaux sociaux pour les collectivités »*, explique convaincu Florian Bachelet, chargé des relations presse de l'AMIF. Concrètement, toutes les communes qui développent un projet innovant peuvent envoyer leur candidature par mail à son adresse : **fbachelet@amif.asso.fr** La demande doit être accompagnée de deux photos et d'un texte explicatif d'au moins 1 000 caractères. Idéalement, quand elles existent, il faut y joindre les coordonnées des pages Facebook et Twitter. Le concours est ouvert puisque les communes peuvent candidater dans des domaines aussi différents que le développement durable, la solidarité, le numérique… Chaque mercredi soir, un lauréat sera mis en avant sur le site de l'AMIF et ses réseaux sociaux. Ensuite, tous les mois, le projet qui aura récolté le plus de « Like », « Retweet » et « Partage » se verra accorder un encart dans le magazine de l'Association : *Maires en Ile-de-France*. *« En communiquant leurs projets innovants les élus pourront non seulement s'échanger des idées mais aussi se rendre compte qu'ils peuvent bénéficier d'une promotion à moindre coût »*, précise Florian Bachelet. Au moins deux bonnes raisons de participer à cette opération ! ■

RAZEL-BEC
FAYAT

Au cœur des territoires

razel-bec.com

STÉPHANE PERSOL : « NOUS SOMMES DES CUISINIERS AVANT TOUT »

Le directeur du développement pour les collectivités territoriales en France d'Elior se veut au service des collectivités locales. POUR LUI, BIEN MANGER RIME AVEC QUALITÉ ET VARIÉTÉ.

> Vous êtes AMIF Partenaires : c'est un atout ?
Oui, nous pouvons échanger avec les élus, répondre à leurs problématiques de restauration et être force de proposition. Les villes sont très attentives aux besoins de leurs administrés et aux coûts. Certaines collectivités s'interrogent sur le maintien de leur cuisine centrale, sur l'intégration de produits bio, locaux, en circuit court, etc. Nous essayons de leur apporter des solutions adaptées à leurs contraintes locales.

> Justement, quelle est votre politique en matière d'alimentation dans les écoles ?
Nous sommes des cuisiniers avant tout, notre métier est de faire de la cuisine de qualité. Aujourd'hui, l'enjeu est de travailler un maximum de produits frais, des recettes faites « maison », et de proposer de l'innovation culinaire. Tout ce qui renvoie au « bien manger » est important pour nous.

> La saisonnalité se veut à la mode ces dernières années. Concrètement, comment l'organisez-vous ?
Nous travaillons avec des producteurs locaux en référençant ceux qui sont capables de rentrer dans nos cahiers des charges en termes de quantité, de qualité et de prix. Dans nos menus, vous retrouvez un maximum de plats élaborés avec des produits de proximité.

> Le bio est aussi très tendance... Prenez-vous ce facteur en compte ?
En France, certaines villes proposent des menus 100 % bio. En région parisienne, les menus d'Issy-les-Moulineaux sont à 50 % bio et Levallois Perret à 35 %. Au-delà de ces pourcentages, ce qui est important pour les collectivités, c'est que le bio soit français. Donc, en matière de développement durable, nous privilégions les produits avec une empreinte carbone faible. Aller chercher des produits bios en Amérique du Sud n'aurait pas de sens !

> Beaucoup de personnes reprochent aux menus d'être trop répétitifs. Quelles sont vos solutions pour éviter cet écueil ?
Selon les saisons, il existe plus ou moins de variétés de fruits et légumes. Pour ne pas lasser, il faut sans cesse retravailler les textures, les cuissons et les assaisonnements. Ainsi, nous introduisons nos produits sous des formes variées pour éviter la redondance. Par exemple, un légume, comme la carotte, peut se déguster cru, cuit, râpé, mixé ou sous forme de cake. Ce légume peut être servi en entrée, en garniture ou encore en dessert. Par ailleurs, nous créons 200 nouvelles recettes par an. Chaque mois, celles-ci sont testées et notées par nos convives avant d'être intégrées dans nos menus si elles ont plu aux enfants.

> Organisez-vous des événements pour inciter les enfants à découvrir différentes saveurs ?
Régulièrement ! Nous avons un programme d'animations variées. Par exemple, en mars, nous avons organisé un événement autour du Mexique. À cette occasion, les enfants ont découvert les spécialités mexicaines. En mai, nous avons mis à l'honneur les régions françaises en lien avec le Championnat européen de football. ■

© Elior

UN LEADER MONDIAL

Société française, Elior est spécialisée dans la restauration collective et la restauration de concession. Si de nombreux enfants mangent ses préparations à la cantine, des dizaines d'adultes en profitent aussi dans les entreprises, les maisons de retraite, les prisons... De même, Elior gère des restaurants situés sur des aires d'autoroute, des aéroports, etc. Si la France représente plus de 50 % de son chiffre d'affaires, la société est aussi présente en Europe et dans le reste du monde.

L'AMIF Partenaires accueille

KAKTUS PADEL, SPÉCIALISÉ DANS L'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS SPORTIFS

La société Kaktus Padel, créée en 2009 par Julien Boillot et Melchior Dejouany, rejoint les rangs de l'AMIF Partenaires. Spécialisée dans la construction de courts de Padel, sport de raquettes faisant la synthèse entre le tennis, le squash, le tennis de table et la pelote basque à travers toute la France, elle a développé un véritable savoir faire en matière d'équipements publics. Attachée à une vision novatrice de l'aménagement, Kaktus Padel vient renforcer le réseau d'expertise mis à la disposition des élus d'Ile-de-France pour repenser l'organisation et le développement des villes franciliennes.

Le Padel Tennis est une activité en plein essor en Europe. Environ 250 courts en France fin 2016. 10 millions de pratiquants dans le monde et 4 millions de pratiquants en Espagne. 2 ou 3 heures de jeu suffisent pour se familiariser avec les règles et s'amuser à 4. Alors que les Maires d'Ile-de-France doivent conjuguer contraintes budgétaires croissantes et nécessité d'investir pour proposer des services publics de qualité à leurs administrés, Kaktus Padel apporte aux élus une expertise complémentaire pour les aider à faire plus avec moins. Elle accompagne de la construction et à la commercialisation de courts de Padel pour l'extérieur avec ou sans toiture et pour l'indoor, en court Classic ou Panoramique, tout en proposant une aide au financement et en s'impliquant dans l'organisation de tournoi. Kaktus Padel propose une large gamme de terrains de Padel. En plus des courts standard et du court Panoramique, des Baby Padel (40m^2) chers aux collectivités locales sont proposés dans le cadre de la gestion des rythmes scolaires, des terrains avec une couverture intégrée pour dompter une météo capricieuse et des courts spécialement conçus pour la pratique du handisport.

Ainsi, cette entreprise a développé un véritable savoir faire en matière d'aménagement des terrains sportifs, respectant parfaitement les normes de construction européennes. Melchior Dejouany rappelle *« nous sommes une entreprise française innovante, détentrice du label de qualité de la FFT, nous apportons notre garantie décennale et tous nos terrains sont garantis pour résister à des vents de 180 km/h. Nous avons construit depuis 2009 en Espagne et en France plus de 550 courts de Padel. »* Et il poursuit en précisant : *« nous sommes fiers d'annoncer que nous avons été sélectionnés comme constructeurs des premiers courts de Padel qui seront installés dans Paris en 2017. Notre volonté, comme à Ozoir-la-Ferrière (77) ou au Pecq (78), est de promouvoir ce sport ludique et familial en Ile de France. »*

En accueillant ce nouvel adhérent, l'Association des Maires d'Ile-de-France souligne sa volonté de renforcer son réseau d'entreprises investies dans les politiques d'aménagement en Ile-de-France, notamment en matière d'équipements sportifs. ■

Premier grand bailleur social indépendant

Au service des collectivités locales et des habitants

Ensemblier de compétences

Gestionnaire d'un patrimoine de près de **75 000 logements**

1 250 salariés au service des habitants dont 760 gestionnaires de proximité

23 agences territoriales décentralisées

Une politique ambitieuse d'entretien et de modernisation de son patrimoine

Fortement impliqué dans une politique de développement durable

Engagé depuis 2012 par la Certification Qualibail II pour LogiRep - Trois Moulins Habitat - LogiOuest, et la Certification ISO 9001 : 2015 pour Scalis, au bénéfice des locataires

Logement familles

LogiRep Groupe PolyLogis
Île-de-France *(hors Seine-et-Marne)*
Normandie
Nord-Pas-de-Calais Picardie

3Moulins Habitat Groupe PolyLogis
Seine-et-Marne
Midi-Pyrénées
Languedoc-Roussillon

LogiOuest Groupe PolyLogis
Pays de la Loire
et
Centre-Val-de-Loire

scalis bâtisseur de cadre de vie
Centre-Val-de-Loire
Aquitaine Limousin
Poitou-Charentes

Spécialisations métiers

LogiRys Groupe PolyLogis
Logement des personnes âgées et handicapées

LogiH Groupe PolyLogis
Construction et promotion immobilière

LogiCap Groupe PolyLogis
Accession sociale à la propriété

LogiStart Groupe PolyLogis
Logement des étudiants, chercheurs et jeunes actifs

Suivez-nous sur :

www.polylogis.fr
@polylogis
blog.polylogis.fr
chaîne Polylogis

Depuis 200 ans au service de votre avenir

La Caisse des Dépôts fête son bicentenaire. Groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique, la Caisse des Dépôts et ses filiales s'adaptent et innovent pour relever les défis de chaque époque. Aujourd'hui, le Groupe renforce ses interventions en faveur des transitions écologique et énergétique, territoriale, numérique, démographique et sociale.
L'intérêt général a de l'avenir, le groupe Caisse des Dépôts en est le garant.

@CaissedesDepots - www.groupecaissedesdepots.fr - #200ansCDC